

DRAFT

4311

USAID Grant Agreement No. 685-0308

STRATEGIC OBJECTIVE GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF SENEGAL

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR

MORE EFFECTIVE, DEMOCRATIC, AND ACCOUNTABLE
LOCAL MANAGEMENT OF SERVICES AND RESOURCES
IN TARGETED AREAS

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

ACCORD DE SUBVENTION D'OBJECTIF STRATEGIQUE

ENTRE

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

POUR

UNE GESTION LOCALE PLUS EFFICACE, PLUS DEMOCRATIQUE
ET PLUS RESPONSABLE DES SERVICES ET RESSOURCES
DANS LES ZONES CIBLEES

Dated/En date du:

STRATEGIC OBJECTIVE
GRANT AGREEMENT

Strategic Objective
Number 685-0308

Dated:

Between

The Republic of Senegal
(hereinafter referred to as the
"Grantee")

And

The United States of America,
acting through the United States
Agency for International
Development ("USAID")

For

More Effective, Democratic, and
Accountable Local Management of
Services and Resources in Targeted
Areas

Article 1: Purpose

The purpose of this Strategic
Objective Grant Agreement
("Agreement") is to set out the
understandings of the Parties
named above (the "Parties") about
the Strategic Objective described
below.

Article 2: Strategic Objective
and Results

Section 2.1: The Strategic
Objective. The Strategic
Objective ("Objective") is to
achieve more effective,
democratic, and accountable local
management of services and
resources in targeted areas.
The goal of this Objective is to
contribute to broad-based and
sustainable economic growth which
will empower Senegalese
economically.

ACCORD DE SUBVENTION
D'OBJECTIF STRATEGIQUE

Objectif Stratégique
Numéro: 685-0308

En date du:

Entre:

La République du Sénégal (ci-après
dénommée le "Bénéficiaire")

Et

Les Etats-Unis d'Amérique,
représentés par l'Agence des
Etats-Unis pour le Développement
International ("USAID")

Pour

Une Gestion Locale plus Efficace,
plus Démocratique, et plus
Responsable des Services et
Ressources dans les Zones Ciblées

Article 1: Objet

L'objet du présent Accord de
Subvention d'Objectif Stratégique
("Accord") est d'énoncer les termes
de l'accord entre les parties sus-
dénommées ("Parties") relatif à
l'Objectif Stratégique décrit ci-
dessous.

Article 2: Objectif Stratégique
et Résultats

Section 2.1: Objectif Stratégique.
L'objectif Stratégique ("Objectif")
consiste à réaliser une gestion
locale plus efficace, plus
démocratique, et plus responsable
des services et ressources dans les
zones ciblées. Cet Objectif vise à
contribuer à une croissance
économique large et durable qui
permettra la responsabilisation
économique des sénégalais.

Section 2.2: Results. In order to achieve the Objective, the Parties agree to work together to achieve the following Key Intermediate Results (KIRs):

- (a) KIR 2.1: Increased Capacity of Local Institutions;
- (b) KIR 2.2: Increased Access to Financial Resources;
- (c) KIR 2.3: Increased Popular Participation in the Management and Oversight of Local Affairs; and
- (d) KIR 2.4: More Effective Implementation of Policies and Regulations Related to Decentralization.

Section 2.3: Annex 1, Amplified Description. Annex 1, attached, amplifies the above Objective and Results. Within the limits of the above definition of the Objective in Section 2.1 and Results in Section 2.2, Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties through Implementation Letters without formal amendment of this Agreement.

Article 3: Contributions of the Parties

Section 3.1: USAID Contribution

(a) The Grant:

To help achieve the Objective set forth in this Agreement, USAID, pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, hereby grants to the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Five Million Nine Hundred

Section 2.2: Résultats. Afin de réaliser l'Objectif, les Parties conviennent de travailler ensemble pour atteindre les Résultats Intermédiaires Clés (RIC) suivants:

- (a) RIC 2.1: Capacité Accrue des Institutions Locales;
- (b) RIC 2.2: Accès Accru aux Ressources Financières;
- (c) RIC 2.3: Participation Populaire Accrue à la Gestion et à la Supervision des Affaires Locales; et
- (d) RIC 2.4: Mise en Oeuvre plus Efficace des Politiques et Règlements Liés à la Décentralisation.

Section 2.3: Annexe 1, Description Détaillée. L'Annexe 1, ci-joint, décrit en détail l'Objectif et les Résultats énoncés ci-dessus. Dans les limites de la définition de l'Objectif figurant à la Section 2.1. ci-dessus et des Résultats à la Section 2.2, l'Annexe 1 peut être modifiée par accord écrit des représentants autorisés des Parties, par le biais de Lettres d'Exécution, sans amendement formel du présent Accord.

Article 3: Contributions des Parties

Section 3.1: Contribution de l'USAID

(a) La Subvention:

Pour aider à la réalisation de l'Objectif défini dans le présent Accord, l'USAID, conformément à la Loi de 1961 sur l'Assistance à l'Etranger, telle qu'amendée, accepte d'accorder au Bénéficiaire aux termes du présent Accord, un

amount of the Grant as set forth in Section 3.1(a), or amend Annex 1 to shift USAID funding among Results or activities.

Section 3.2: Grantee Contribution

(a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided in order to achieve the Objective and Results, all funds, in addition to those provided by USAID and any other donor identified in Annex 1, and all other resources required to complete, on or before the Completion Date, all activities necessary to achieve the Objective.

(b) The Grantee's total estimated contribution will not be less than the equivalent of Twelve Million U.S. Dollars (\$12,000,000), including in-kind contributions. The Grantee will report annually in a format to be agreed upon with USAID on its cash and in-kind contributions. It is expected that a significant portion of the Grantee contribution will be provided in cash through local government financing and local contributions of communities, associations and other groups during implementation of activities undertaken under this Agreement.

excédentaire, réduisant ainsi le montant de la Subvention tel qu'indiqué à la Section 3.1(a), ou modifier l'Annexe 1 pour répartir le financement de l'USAID entre les Résultats ou activités.

Section 3.2: Contribution du Bénéficiaire

(a) Le Bénéficiaire convient de fournir ou de faire fournir, pour la réalisation de l'Objectif et des Résultats, tous les fonds, en plus de ceux fournis par l'USAID et par tout autre bailleur de fonds identifié à l'Annexe 1, et toutes autres ressources nécessaires pour achever, avant ou à la Date d'Achèvement, toutes les activités nécessaires à la réalisation de l'Objectif.

(b) La contribution totale estimative du Bénéficiaire ne sera pas inférieure à l'équivalent de Douze Millions (12.000.000) de dollars E.U., y compris les contributions en nature. Le Bénéficiaire établira annuellement des rapports, dont le format sera convenu avec l'USAID, sur ses contributions en espèces et en nature. Il est attendu qu'une partie significative de la contribution du Bénéficiaire sera fournie en espèces dans le cadre du financement des collectivités locales et des contributions des communautés, associations et autres groupements au niveau local pendant l'exécution des activités entreprises dans le cadre du présent Accord.

Article 4: Completion Date

Section 4.1: The Completion Date, which is September 30, 2006, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all the activities necessary to achieve the Objective and Results will be completed.

Section 4.2: Except as USAID may otherwise agree in writing, USAID will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed or goods furnished after the Completion Date.

Section 4.3: Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Implementation Letters, are to be received by USAID no later than nine (9) months following the Completion Date, or such other period as USAID agrees to in writing. After such period, USAID, giving notice in writing to the Grantee, may at any time or times reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

Article 5: Conditions Precedent to Disbursement

Section 5.1: First Disbursement

Prior to the first disbursement of funds under the Grant, or to the issuance by USAID of documentation pursuant to which such disbursement will be made, the

Article 4: Date d'Achèvement

Section 4.1: La Date d'Achèvement, qui est le 30 Septembre 2006, ou toute autre date dont les Parties pourraient convenir par écrit, est la date à laquelle les Parties estiment que toutes les activités nécessaires à l'atteinte de l'Objectif et des Résultats seront achevées.

Section 4.2: Sauf si l'USAID en convient autrement par écrit, l'USAID n'établira ni n'approuvera aucun document qui autoriserait le déboursement de la Subvention pour des services accomplis ou des biens fournis après la Date d'Achèvement.

Section 4.3: Les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires prescrites dans des Lettres d'Exécution, doivent être reçues par l'USAID neuf (9) mois au plus tard après la Date d'Achèvement, ou toute autre période dont l'USAID aura convenu par écrit. Passé ce délai, l'USAID, en notifiant le Bénéficiaire par écrit, pourra, à tout moment, réduire le montant de la Subvention, en totalité ou en partie, pour les demandes de déboursement accompagnées des pièces justificatives nécessaires prescrites dans des Lettres d'Exécution, qui n'ont pas été reçues avant la date d'expiration de ladite période.

Article 5: Conditions Préalables au Déboursement

Section 5.1: Premier Déboursement

Avant le premier déboursement au titre de la Subvention ou avant toute délivrance par l'USAID de documents autorisant ledit déboursement, le Bénéficiaire

actions; and

(d) Teamwork and Participation. Efforts to achieve the Strategic Objective will be undertaken jointly by all the partners involved, at all levels, in close collaboration, in a participatory fashion, and in a spirit of teamwork. In particular, the Ministry of Decentralisation and USAID will form management and implementation teams, with roles and responsibilities clearly defined. Those roles and responsibilities will be described in Annex 1 and in Implementation Letter No. 685-0308-01.

Section 6.2: Evaluation. The Parties agree that, if deemed necessary and reasonable, the activities undertaken to achieve the Objective, and their impact, may be evaluated before the Completion Date. If the decision is made to conduct such an evaluation, the Parties will jointly decide on the scope, mechanism and timetable for the evaluation. Such evaluation will be in addition to regular performance monitoring of activities undertaken under this Agreement.

Section 6.3: Customer Service Surveys. The Parties agree that two Customer Service Surveys may be conducted before the Completion Date to assess progress towards achieving the Objective, as measured against baseline data to be collected in the 1998-1999 Customer Service Survey.

actions; et

(d) Travail en Equipe et Participation. Les efforts pour réaliser l'Objectif Stratégique seront entrepris conjointement par tous les partenaires impliqués, à tous les niveaux, en étroite collaboration, de manière participative et dans un esprit d'équipe. En particulier, le Ministère Délégué Chargé de la Décentralisation et l'USAID formeront des équipes de gestion et d'exécution, avec des rôles et responsabilités clairement définis. Ces rôles et responsabilités seront décrits à l'Annexe 1 et dans la Lettre d'Exécution No. 685-0308-01.

Section 6.2: Evaluation. Les Parties conviennent que, s'ils l'estiment nécessaire et raisonnable, les activités entreprises pour atteindre l'Objectif, et leur impact, pourront être évalués avant la Date d'Achèvement. Si la décision est prise de faire une telle évaluation, les Parties décideront conjointement de la portée, du mécanisme et du calendrier de celle-ci. Cette évaluation s'ajoutera au suivi régulier de la performance des activités mises en oeuvre dans le cadre du présent Accord.

Section 6.3: Enquêtes sur les Services aux Clients. Les Parties conviennent que deux Enquêtes sur les Services aux Clients pourraient être menées avant la Date d'Achèvement pour évaluer l'état de la réalisation de l'Objectif, par rapport aux données de base qui seront collectées durant l'Enquête pour la période 1998-1999.

Section 6.4: Electoral Process:
The Grantee agrees to make available to USAID in a timely manner data collected by the Ministry of the Interior related to voter registration, election results, and other information related to the electoral process.

Section 6.5: Budget Transfers.
The Grantee agrees to take all actions necessary to ensure that central funds budgeted for local government entities are made available to those entities no later than March 31 of each year.

Section 6.6: Staffing: The Grantee agrees to dedicate the following personnel to activities under this Strategic Objective Agreement:

(a) full-time expert in local fiscal and financial policies from the Ministry of Finance to work on formulation and evaluation of policies extending greater fiscal authority to local governments;

(b) a full-time expert from the Ministry of Modernization of the State to work on the deconcentration of public service personnel from the central government to local governments; and

(c) a full-time expert in local government from the Ministry of Decentralization to work on improving implementation of the Decentralization Code and legislation concerning the organization, powers, and functioning of local governments.

Section 6.4: Processus Electoral.
Le Bénéficiaire convient de mettre à temps à la disposition de l'USAID les données collectées par le Ministère de l'Intérieur relatives aux inscriptions sur les listes électorales, les résultats, et autres informations sur le processus électoral.

Section 6.5: Transferts Budgétaires. Le Bénéficiaire convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer le transfert des fonds de dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités locales avant le 31 mars de chaque année.

Section 6.6: Personnel: Le Bénéficiaire convient d'affecter le personnel suivant aux activités dans le cadre de cet Accord d'Objectif Stratégique:

(a) un expert à plein temps en politique fiscale et financière locales du Ministère des Finances pour travailler sur la formulation et l'évaluation des politiques donnant une plus grande autorité fiscale aux collectivités locales;

(b) un expert à plein temps du Ministère de la Modernisation de l'Etat pour travailler sur la déconcentration des fonctionnaires du Gouvernement central vers les collectivités locales; et

(c) un expert à plein temps en Décentralisation du Ministère de la Décentralisation pour travailler sur l'amélioration de l'application du code de la Décentralization et de la législation concernant l'organisation, les pouvoirs et le fonctionnement des collectivités locales.

Section 6.7: Changes in legislation: The Grantee agrees to promptly inform USAID of any intended changes in legislation which directly affect the implementation of this Strategic Objective --e.g. changes in taxing authority, restructuring of local governments, promulgation of local government civil service statutes, etc.

Article 7. Miscellaneous

Section 7.1: Communications.
Any notice, request, document, or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram, telefax or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such Party at the following address:

To USAID:

Mail Address:

United States Agency for
International Development
American Embassy B.P. 49
Dakar, Senegal
Telefax: (221) 823-29-65

To the Grantee:

Mail Address:

Ministry of Decentralization
Building Administratif
2ème Etage
Dakar, Senegal
Phone: (221) 823-86-59
Fax: (221) 822-92-29

Section 6.7: Changements de législation: Le bénéficiaire convient d'informer l'USAID de tout changement envisagé de législation qui affecterait directement l'exécution de cet Obectif Stratégique, par exemple, changement dans l'autorité fiscale, la restructuration des collectivités locales, la promulgation de statuts des fonctionnaires des collectivités locales, etc.

Article 7. Divers

Section 7.1: Communications.
Tout(e) notification, demande, document ou autre communication soumis(e) par l'une des Parties à l'autre dans le cadre du présent Accord, devra être écrit(e) ou par télégramme, téléfax ou câble, et sera considéré(e) dûment remis(e) ou envoyé(e) une fois délivré(e) à cette Partie aux adresses suivantes:

Pour l'USAID:

Adresse postale:

Agence des Etats-Unis pour le
Développement International,
Ambassade Américaine
B.P. 49, Dakar, Sénégal
Téléfax: (221) 823-29-65

Pour le Bénéficiaire:

Adresse postale:

Ministère de la Décentralisation
Building Administratif
2ème Etage
Dakar, Sénégal
Téléphone: (221) 822-26-90
Fax: (221) 822-92-29

All such communications will be in English or French, unless the Parties otherwise agree in writing. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of notice.

Section 7.2: Representatives.
For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting for the Minister of Decentralization, and USAID will be represented by the individual holding or acting in the Office of the Mission Director, USAID/Senegal, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than signing formal amendments to the Agreement or exercising the power under Section 2 to amend Annex 1. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to USAID, which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

Section 7.3: Standard Provisions Annex. A "Standard Provisions Annex" (Annex 2) is attached to and forms part of this Agreement.

Section 7.4: Language of Agreement. This Agreement is prepared in both English and French. In the event of ambiguity or conflict between the two versions, the English language version will control.

Toutes ces communications devront être en Anglais ou en Français, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit. D'autres adresses pourront être fournies en remplacement de celles ci-dessus indiquées, sur notification.

Section 7.2: Représentants. Pour tous les besoins du présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par la personne titulaire ou intérimaire du portefeuille du Ministère de la Décentralisation, et l'USAID sera représentée par la personne titulaire ou intérimaire du poste de Directeur de l'USAID/Sénégal, chacune de ces personnes pouvant, par notification écrite, désigner des représentants additionnels pour tous besoins autres que la signature d'amendements formels à l'Accord ou l'exercice du pouvoir de modifier l'Annexe 1 stipulé à la Section 2. Les noms des représentants du Bénéficiaire accompagnés des spécimens de leur signature seront fournis à l'USAID qui pourra accepter comme dûment autorisé tout acte signé par ces représentants dans le cadre de l'exécution du présent Accord, jusqu'à la réception d'une notification écrite d'annulation de leur pouvoir.

Section 7.3: Annexe relative aux Dispositions Générales. Une "Annexe relative aux Dispositions Générales" (Annexe 2) est jointe au présent Accord dont elle est partie intégrante.

Section 7.4: Libellé de l'Accord. Le présent Accord est rédigé en Anglais et Français. En cas d'ambiguïté ou de désaccord entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

IN WITNESS WHEREOF, the United States of America and the Grantee, each acting through its duly authorized representatives, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

FOR THE UNITED STATES OF AMERICA

By: _____
Dane F. Smith
Ambassador

By: _____
Anne M. Williams
Director
USAID/Senegal

Attachments: Annex 1
Annex 2

S02 (685-0308)
Appropriation:
B.P.C. :
Amount : \$5,900,000
RCN :

EN FOI DE QUOI, Les Etats-Unis d'Amérique et le Bénéficiaire, chacun agissant par l'intermédiaire de ses représentants dûment autorisés, ont signé le présent Accord en leurs noms le jour et l'année mentionnés à la page de titre.

POUR LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Par: _____
Mouhamed El Moustapha Diagne
Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan,

Documents Joints: Annexe 1
Annexe 2

VII. ROLES AND RESPONSIBILITIES 30
OF THE PARTIES

1. Joint Responsibility 30
2. USAID 31
3. Government of Senegal 32
4. Contractors 33
5. Customers 33

VIII. ILLUSTRATIVE FINANCIAL 34
PLAN AND FINANCING
METHODS

1. Cost Estimate and 34
Financial Plan
2. Financing Methods 35
3. Procurement 36
4. Host Country & Customer 36
Contributions

Attachment 1: SO2 Illustrative 38
Budget

Attachment 2: Results Framework 40

VII. ROLES ET RESPONSABILITES
DES PARTIES

1. Responsabilité conjointe
2. USAID
3. Gouvernement du Sénégal
4. Contractants
5. Clients

VIII. PLAN FINANCIER INDICATIF
ET METHODES DE FINANCEMENT

1. Coût Estimatif et Plan
Financier
2. Méthodes de Financement
3. Responsabilités en matière
d'Achats
4. Contributions du Pays hôte
et des Clients

Pièce Jointe 1: Budget indicatif de
l'OS 2

Pièce Jointe 2: Cadre de Résultats

ANNEX 1

AMPLIFIED DESCRIPTION

I. INTRODUCTION

This Annex 1 describes the roles and responsibilities of the Parties, illustrative activities to be undertaken by the different partners, the results to be achieved, and the indicators to be used to evaluate the achievement of the Key Intermediate Results. Nothing in this Annex 1 shall be construed as amending any of the definitions or terms of the Agreement. This Annex 1 may be modified by the authorized representatives of the Parties designated for this purpose through Implementation Letters (ILs) without formal amendment of the Agreement, provided that the definitions of Strategic Objective and Results set forth in Article 2 are not altered thereby.

This Strategic Objective Agreement encompasses future investments in the decentralization sector intended to address the impediments to a more effective, democratic and accountable local management of services and resources in targeted areas of Senegal.

The Strategic Objective was developed in collaboration with the Government and people of Senegal and other partners engaged in support of decentralization. It is based on the assumption that by continuing to target adequate resources in four critical areas (targeted by four Key Intermediate Results), local governments can

ANNEXE 1

DESCRIPTION DETAILLEE

I. INTRODUCTION

La présente Annexe 1 décrit les rôles et responsabilités des Parties, les activités indicatives à entreprendre et les résultats à atteindre dans le cadre du présent Objectif Stratégique. Aucune disposition de la présente Annexe 1 ne devra être considérée comme un amendement de l'une quelconque des définitions ou des termes de l'Accord. La présente Annexe 1 peut être modifiée par les représentants autorisés des Parties, par des Lettres d'Exécution, sans qu'il soit nécessaire d'amender formellement le présent Accord, sous réserve que la définition de l'Objectif Stratégique et les Résultats décrits à l'Article 2 de l'Accord restent inchangés.

Le présent Accord d'Objectif Stratégique intègre des investissements qui seront mis en place dans le cadre de la décentralisation afin de lever les entraves à une gestion locale plus efficace, plus démocratique et plus responsable au Sénégal.

Le présent Objectif Stratégique a été formulé en collaboration avec le Gouvernement, les populations du Sénégal et d'autres partenaires qui appuient la décentralisation. Il est fondé sur l'hypothèse selon laquelle en continuant d'investir des ressources suffisantes dans quatre domaines (ciblés par quatre Résultats Intermédiaires Clés), les

develop the technical capacity, efficiency, and authority necessary to carry out the responsibilities assigned to them by the 1996 Decentralization Legislation.

The four core values described in Article 6, Special Covenants, and especially results-oriented management, will govern the implementation of activities supported by this Agreement.

II. BACKGROUND

Since becoming independent in 1960, Senegal has opted for a gradual and progressive decentralization policy which is now irreversible. This process began in 1960 with the granting of extensive powers to Senegal's urban communes, and continued with the 1972 Administrative Reform which established 317 "Communautés Rurales" (CRs) throughout the country. Until the second Administrative Reform of 1990 which transferred control over the preparation and execution of municipal and rural council budgets from State officials to town mayors and presidents of rural councils, local governments were closely supervised and often dominated by representatives of the Central Government. The GOS accelerated the pace of decentralization in the 1990s by creating regional councils and transferring wide-ranging powers to local governments. In March 1996, Senegal adopted a bold and comprehensive Local Government Code. Implementing decrees were

collectivités locales parviendront à développer les capacités techniques, l'efficacité et l'autorité nécessaires pour exercer les responsabilités qui leur sont confiées aux termes de la Loi de 1996 relative à la Décentralisation.

Les quatre valeurs cardinales décrites à l'Article 6, Conventions Spéciales, particulièrement celle relative à la gestion axée sur des résultats, régiront l'exécution des activités financées dans le cadre du présent Accord.

II. CONTEXTE

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive mais irréversible. Ce processus a commencé en 1960 avec l'octroi de pouvoirs étendus aux communes urbaines au Sénégal, et s'est poursuivi avec la Réforme Administrative de 1972 qui créa 317 Communautés rurales (CR) dans tout le pays. Jusqu'à la seconde Réforme Administrative de 1990 qui transféra la préparation et le contrôle de l'exécution des budgets des conseils municipaux et ruraux des agents de l'Etat aux maires et présidents de conseil rural, les collectivités locales étaient étroitement supervisées et contrôlées par les représentants du gouvernement central. Les années 90 virent le GRS accélérer le processus de décentralisation avec la mise en place de conseils régionaux et le transfert de pouvoirs élargis aux autorités locales. En mars 1996, le Sénégal fit adopter un code hardi et détaillé sur les collectivités

issued in December 1996.

By systematically giving more power to local government institutions vis-a-vis the central and regional administrations, and creating opportunities for representatives of grassroots associations to exercise more influence over local government decision-making, the 1996 Decentralization Code represents an important step towards local empowerment. In November 1996, more than 28,000 local government officials were elected.

The full implementation of the Local Government Code requires overcoming several major problems. Most of the newly elected local government officials are new to public service, and many are illiterate and have only rudimentary administrative skills. Local officials are still unsure of their roles and responsibilities under the new legislation. Essentially, the decentralization process so far has transferred the responsibilities, but not the resources necessary to conduct decentralized governmental operations. Article 5 of the 1996 Local Government Code explicitly states that the transfer of formal powers to local government institutions must be accompanied by the transfer of resources necessary to exercise their mandates. However, in many instances, this transfer is not yet effective.

locales. Les décrets d'application furent publiés en décembre 1996.

En conférant systématiquement des pouvoirs plus étendus aux institutions des collectivités locales par rapport à l'administration centrale et régionale, et en permettant aux représentants des associations à la base d'exercer une plus grande influence sur les décisions des collectivités locales, le Code de 1996 constitue une avancée importante dans la responsabilisation au niveau local. En novembre 1996, plus de 28.000 représentants de collectivités locales furent élus.

La pleine mise en oeuvre du Code des Collectivités Locales nécessite la résolution de plusieurs problèmes majeurs. La plupart des nouveaux élus locaux n'ont pas d'expérience antérieure de la fonction publique, beaucoup d'entre eux sont analphabètes et n'ont que des compétences administratives rudimentaires. Les élus locaux appréhendent encore mal leurs rôles et responsabilités dans le cadre de la nouvelle législation. En somme, le processus de décentralisation a transféré jusqu'ici les responsabilités mais non pas les ressources nécessaires pour le fonctionnement des collectivités décentralisées. L'Article 5 du Code de 1996 sur les Collectivités Locales stipule clairement que le transfert des pouvoirs aux institutions décentralisées doit s'accompagner du transfert des ressources nécessaires à l'exercice des mandats de ces collectivités locales. Toutefois, dans plusieurs cas, ce transfert n'est pas encore effectif.

This Strategic Objective is intended to result in more effective, democratic and accountable management of services and resources in targeted areas. It emphasizes popular participation at the grassroots level, greater accountability of local officials, and greater transparency in local government practices. The Strategic Objective also emphasizes improving the conditions of women and youths by assuring them a larger role in the management of local affairs.

The attainment of the Strategic Objective will be enhanced in many cases by integration or parallel implementation of activities funded under this Agreement with those funded from other sources, especially those funded under other USAID/GOS Strategic Objective Agreements dealing with employment and income generation (SO1) and improved reproductive health (SO3).

III. RESULTS TO BE ACHIEVED

In order to achieve the Strategic Objective (SO), four Key Intermediate Results (KIRs) must be accomplished under this Agreement. The level of achievement of the SO will be measured against the following performance indicators:

- Proportion of citizens in 50 CRs and 10 Communes who report satisfaction with a threshold level of services and resources (as determined by

L'Objectif Stratégique vise une gestion plus efficace, plus démocratique et plus responsable des services et ressources dans des zones ciblées. Il met l'accent sur la participation populaire à la base, une plus grande responsabilité des élus locaux et une plus grande transparence des pratiques au niveau des collectivités locales. L'Objectif Stratégique met également l'accent sur l'amélioration des conditions des femmes et des jeunes, en leur accordant un rôle plus important dans la gestion des affaires au niveau local.

L'atteinte de l'Objectif sera renforcée dans une large mesure par l'intégration ou l'exécution parallèle d'activités financées dans le cadre du présent Accord avec celles entreprises dans le cadre d'autres financements, notamment les autres Accords d'Objectif Stratégique entre l'USAID et le GRS relatifs à l'Emploi et à la Génération de Revenus (OS1) et à l'Amélioration de la Santé Reproductive (OS3).

III. RESULTATS A ATTEINDRE

L'atteinte de l'Objectif Stratégique (OS) passe par la réalisation de quatre Résultats Intermédiaires Clés (RIC) dans le cadre du présent Accord. L'atteinte de l'OS sera évaluée par rapport aux indicateurs de performance suivants:

- Proportion de citoyens dans 50 CR et 10 communes qui rendent compte de leur satisfaction par rapport à un niveau minimal de prestations de services et de ressources (établie

periodic surveys);

- 90% of targeted CRs implementing Land Use Management Plans (LUMPS);
- 60% of Communes and 65% of CRs implementing 90% of their budgets.

This Agreement defines and makes resources available to achieve the KIRs which are further defined below:

- Increased Capacity of Local Institutions;
- Increased Access to Financial Resources;
- Increased Popular Participation in the Management and Oversight of Local Affairs; and
- More Effective Implementation of Policies and Regulations Related to Decentralization

These KIRs are to be attained through a series of interdependent Intermediate Results (IRs) and related activities which involve the collaboration of Senegal's numerous development partners.

The level of achievement of the IRs will be a major factor in determining the level of funding allocated by USAID to the implementation of activities under this Agreement. While indicators to measure achievement of the KIRs have been defined, indicators for each IR and quantifiable targets for each indicator will be determined by joint agreement of

par des enquêtes périodiques);

- 90% des CR ciblées exécutant des Plans d'Aménagement et de gestion des Terroirs (PAGT);
- 60% des communes et 65% des CR exécutant 90% de leur budget.

Le présent Accord définit, et fournit les ressources nécessaires pour l'atteinte des RIC tels que détaillés ci-dessous:

- Capacité Accrue des Institutions Locales;
- Accès Accru aux Ressources Financières;
- Participation Populaire Accrue à la gestion et la Supervision des Affaires Locales; et
- Mise en Oeuvre plus Efficace des Politiques et Règlements Liés à la Décentralisation.

La réalisation de ces RIC passe par l'atteinte d'une série de Résultats Intermédiaires (RI) interdépendants et d'activités y afférentes qui nécessite la collaboration de plusieurs partenaires au développement du Sénégal.

Le niveau d'atteinte des RI sera un élément déterminant dans l'allocation des fonds par l'USAID pour l'exécution des activités prévues dans le cadre du présent Accord. Bien que des indicateurs aient été définis pour évaluer l'atteinte de chaque RIC, les indicateurs de chaque RI et les cibles de chaque indicateur seront définis d'accord parties après

the Parties after baselines have been established. IR-level indicators and targets will be presented in an Implementation Letter.

1. Key Intermediate Result (KIR)
2.1: Increased Capacity of Local Institutions

If local government service delivery and resource management are to be more effective, democratic, and accountable, then relatively strong governmental, as well as non-governmental, institutions must be put in place. The knowledge, skills and attitudes of local leaders must be upgraded both technically and managerially.

1.1. KIR 2.1 indicators:

- Proportion of Local Collectivities (CLs) that implement their Environmental Action Plans;
- Proportion of CLs that design and implement a development plan;
- Proportion of CLs capable of self-reporting on management-related financial data;
- Proportion of works under CL supervision contracted to local organizations.

1.2. Intermediate Results

KIR 2.1 will be attained through activities designed to achieve the following Intermediate Results:

établissement des données de base. Les indicateurs et les cibles des RI seront définis par une Lettre d'Exécution.

1. Résultat intermédiaire clé (RIC)
2.1: Capacité Accrue des Institutions Locales

Pour que la prestation des services et la gestion des ressources par les collectivités locales soient plus efficaces, plus démocratiques et plus responsables, des institutions publiques et privées fortes doivent être mises en place. Les connaissances, les compétences et les attitudes des élus locaux dans les domaines technique et managérial doivent être améliorées.

1.1. Indicateurs du RIC 2.1:

- Proportion de CL qui exécutent leurs Plans d'Action Environnementale;
- Proportion de CL qui conçoivent et exécutent un plan de développement;
- Proportion de CL capables de préparer toutes seules des rapports de gestion financière;
- Proportion de travaux supervisés par des CL faisant l'objet de contrats avec des organisations locales.

1.2. Résultats intermédiaires

Le RIC 2.1. sera réalisé grâce à l'exécution d'activités visant la réalisation des Résultats Intermédiaires suivants:

IR 2.1.1. Managerial, Leadership, Planning, and Analysis Skills Improved

This IR focuses on building the capacity of local government structures and local organizations, supporting their efforts in participatory planning, analysis, and implementation. This IR will include establishment of improved systems for record keeping, budgeting, accounting, management, and report writing to show progress and completion of activities. These systems will provide a framework for ensuring that efficiency, transparency and accountability become part of routine procedures.

IR 2.1.2. Increased Access to Good Information

Good information is a prerequisite for strong, sustainable institutions. Two kinds of information seem to be of greatest importance. First, there is a need to know at the local level the rules and regulations governing decentralization. Secondly, there is a need to establish information systems which spread knowledge of "best practices" for good local governance as well as technical information on such topics as best natural resource management (NRM) practices. Local access to good information will enhance the quality of development efforts and promote their sustainability.

RI 2.1.1. Compétences en Gestion, Leadership, Planification et Analyse Améliorées

Ce RI vise le développement des capacités des structures des collectivités et des organisations locales, l'appui à leurs efforts de planification, d'analyse et d'exécution d'activités dans un cadre participatif. Il comprendra la mise en place de systèmes améliorés de comptabilité, de préparation de budgets, de gestion et de préparation de rapports d'activités. Grâce à ces systèmes, l'efficacité, la transparence et la responsabilité seront intégrées aux des procédures d'usage.

RI 2.1.2 Accès Accru à la Bonne Information

Ce RI est basé sur le principe qu'une bonne information est nécessaire pour toute institution solide et durable. Deux types d'information semblent être les plus importants. D'abord, il est nécessaire de connaître, au niveau local, les lois et règlements régissant la décentralisation. Ensuite, il faut mettre en place des systèmes d'information sur les "meilleures pratiques" de bonne gouvernance locale, et fournir des informations techniques sur des sujets tels que les meilleures pratiques de GRN. L'accès des collectivités locales à l'information améliorera les efforts de développement et promouvra leur pérennisation.

IR 2.1.3. Improved Systems for Transfer of Information and Human Resources from National to Local Levels

Improving these systems will facilitate information flow and provide the necessary human means and resources needed by local governments to carry out their new mandates. Sharing of "best practices" among local communities across Senegal will also be promoted.

IR 2.1.4. Increased Accountability and Transparency of Local Institutions

For local institutions to be strong, there must be greater accountability of local officials and greater transparency of local government practices. This IR will support activities which will help create an environment conducive to public monitoring of the performance of locally elected officials and civil servants. Activities will also include auditing of local finances and other anti-corruption measures.

2. KIR 2.2. Increased Access to Financial Resources

Local governments need a certain level of financial resources to carry out their responsibilities. This in turn requires a timely transfer of funds from the Central Government. Because the need for resources at the local level far exceeds the amount that the Central Government could ever

RI 2.1.3 Systèmes Améliorés de Transfert de l'Information et des Ressources Humaines du Niveau National au Niveau Local

L'amélioration de ces systèmes facilitera la circulation de l'information et fournira les ressources humaines nécessaires pour l'accomplissement des nouvelles missions des collectivités locales. Les échanges d'expériences entre les collectivités locales du pays sur les "meilleures pratiques" seront également favorisés.

RI 2.1.4 Responsabilité et Transparence Accrues des Institutions Locales

Une plus grande responsabilité des élus locaux et une plus grande transparence dans les pratiques des collectivités locales sont nécessaires pour que les institutions locales soient fortes. Ce RI appuiera des activités visant à créer un environnement qui favorise le suivi du travail des élus locaux et des fonctionnaires par les citoyens. Les activités inclueront également l'audit des finances locales et d'autres activités de lutte contre la corruption.

2. RIC 2.2. Accès Accru aux Ressources Financières

Les collectivités locales ont besoin d'un certain niveau de ressources financières pour accomplir leurs missions. Ce qui nécessite également un transfert à temps des fonds du niveau central. Vu que les besoins sont sans commune mesure avec les montants des transferts effectués par le

transfer, local governments need clear authority and mechanisms to generate additional financial resources locally, through non-governmental contributions, donors and other external entities, local taxes, and fund-raising.

2.1. KIR 2.2. Indicators

- Proportion of CLs that collect at least 80% of planned operating revenues on their own;
- Rate of increase of Government transfers (in real terms) to CLs;
- Rate of increase in the value (in real terms) of CL revenue from external sources;
- Proportion of CLs that receive 100% of expected Central Government transfers by March 31st.

2.2. Intermediate Results

KIR 2.2 will be attained through activities designed to achieve the following Intermediate Results:

IR 2.2.1. Improved Systems for the Transfer of Funds from National to Local Levels

This IR addresses the implementation of existing legislation with respect to the transfer of funds from the national to the local level, and will work to improve the

gouvernement central, les collectivités locales doivent disposer de pouvoirs et de mécanismes clairement définis pour générer des ressources additionnelles au niveau local, soit par le biais de contributions provenant de sources non-gouvernementales, des donateurs et autres entités, ou par les impôts et taxes au niveau local, et par la collecte ou mobilisation de fonds.

2.1. Indicateurs du RIC 2.2.

- Proportion de CL qui collectent toutes seules 80% de leurs recettes de fonctionnement prévisionnelles;
- Taux d'augmentation des transferts gouvernementaux (en termes réels) aux CL;
- Taux d'augmentation de la valeur (en termes réels) des recettes provenant de sources extérieures;
- Proportion de CL qui reçoivent 100% des transferts attendus du gouvernement central au 31 mars.

2.2. Résultats Intermédiaires

La réalisation du RIC 2.2. passe par l'exécution d'activités visant l'atteinte des Résultats Intermédiaires suivants:

RI 2.2.1. Systèmes Améliorés de Transfert des Fonds du Niveau National au Niveau Local

Ce RI concerne l'application des dispositions législatives relatives au transfert de fonds du niveau national au niveau local. Il se propose d'améliorer l'efficacité et d'augmenter la rapidité des

efficiency and timeliness of the transfer process.

IR 2.2.2. Improved Management and Enforcement of Tax Collection Procedures

This IR aims at improving tax collection techniques and encouraging the generation of new fiscal resources to finance local development activities.

IR 2.2.3. Improved Implementation of a Policy and Legal Framework for Local Government Authority to Raise Revenues.

This IR addresses non-central government sources of funding for local governments to carry out their programs. Alternatives include donor and NGO funding, local fiscal efforts, credit, and private fund-raising or contributions, both financial and in-kind.

3. Key Intermediate Result (KIR)
2.3: Increased Popular Participation in the Management and Oversight of Local Affairs

Popular participation is demonstrated in several ways: elections; decision-making and feedback on the acceptability of plans; participation in the implementation of services,

procédures de transfert de fonds.

RI 2.2.2. Gestion et Application Améliorées des Procédures de Collecte des Impôts et Taxes

Ce RI vise l'amélioration des techniques existantes de collecte des impôts et taxes et de génération de nouvelles ressources fiscales pour financer les activités de développement au niveau local.

RI 2.2.3. Mise en Oeuvre Améliorée d'un Cadre Juridique et Politique Visant à Augmenter la Compétence des Collectivités Locales en Matière de Mobilisation de Revenus

Ce RI concerne les sources de financement provenant des sources non-gouvernementales et qui permettent aux collectivités locales d'exécuter leurs programmes. Ces sources alternatives de financement comprennent les bailleurs de fonds, les ONG, l'effort fiscal local, le crédit, la collecte ou les contributions privées de ressources financières ainsi que celles en nature.

3. Résultat intermédiaire (RIC)
2.3. Participation Populaire Accrue à la Gestion et Supervision des Affaires Locales

La participation populaire se manifeste sous diverses formes: élections; prise de décision et feedback sur l'acceptabilité des plans; participation aux prestations de services, aux

development activities, and village-level decision-making; financial contributions; the promotion of local civic culture that reinforces democratic principles and good governance; the development of regional and local media; and oversight of and feedback on government activities.

3.1. KIR 2.3. Indicator

Number of complaints registered against local governments and deconcentrated State authorities.

3.2. Intermediate Results

KIR 2.3 will be attained through activities designed to achieve the following Intermediate Results:

IR 2.3.1. Multiple and Regular Channels of Citizen Access to Information Established

Establishing systems for citizen involvement begins with regular meetings that encourage a sharing of views and information. Sharing financial information is a key element of transparency, essential for trust and openness. In a semi-literate society, meetings constitute perhaps the most important forum for communication and participation. Discussion must also be encouraged outside of meetings, in small groups or subcommittees, to involve those who may not have attended or spoken up at the meetings. Moreover, thorough, candid, and regular public reports on plans, budgets and activities constitute

activités de développement et à la prise de décisions communautaires; contributions financières; promotion de l'esprit civique en vue de renforcer les principes démocratiques et la bonne gouvernance; développement des média régionaux et locaux; suivi des activités des collectivités locales et feedback sur celles-ci.

3.1. Indicateurs du RIC 2.3

Nombre de plaintes enregistrées contre les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat.

3.2. Résultats intermédiaires

L'atteinte du RIC 2.3. passe par l'exécution d'activités visant la réalisation des résultats intermédiaires suivants:

RI 2.3.1 Cannaux Multiples et Réguliers Etablis pour l'Accès des Citoyens à l'Information

La mise en place de mécanismes de participation des citoyens commence par des réunions régulières favorisant un échange d'idées et d'informations. L'échange d'informations financières est un élément fondamental de transparence, laquelle est essentielle pour instaurer la confiance et promouvoir l'ouverture. Dans une société à moitié alphabétisée, les réunions constituent peut-être le cadre de communication et de participation le plus idoine. Les discussions doivent être encouragées en dehors des réunions, dans le cadre de petits groupes ou sous-comités, pour élargir et approfondir les

an indispensable aspect of open systems.

IR 2.3.2. Better Informed and Strengthened Local Development Groups Concerned with Good Governance

The more knowledgeable citizen groups are about good governance, the more they will be able to provide oversight of local institutions and meaningful participation in their deliberations. Information on team building, information-sharing, fund-raising, problem solving, conflict resolution, and other issues will be provided. NRM, income generation and health issues will be used as a means of focusing on good governance.

IR 2.3.3. Democratic Process for Electing Local Leaders Improved

One of the most important avenues for popular participation is the process of electing local leaders. If leaders are not representative and effective in carrying out their roles, then popular participation generally falters and people become indifferent. Elections should focus on programs rather than on discussions of personalities, political affiliation and electoral tactics. The accomplishments of incumbents should become common knowledge. This IR will support activities aimed at voter education and

débats. En outre, des rapports complets, réguliers et fidèles sur les projets, budgets et activités sont un gage indispensable d'ouverture.

RI 2.3.2 Groupements de Développement Locaux Préoccupés par la Bonne Gouvernance Mieux Informés et Renforcés

Plus les citoyens sont informés sur la bonne gouvernance, plus ils seront à même de suivre le fonctionnement des institutions locales et de participer de manière significative à leurs délibérations. Des informations seront fournies sur l'esprit et le travail d'équipe, le partage de l'information, la résolution des problèmes et conflits, et sur d'autres questions. Les secteurs de GRN et de la santé serviront de tremplin pour la bonne gouvernance.

RI 2.3.3 Procédure Démocratique d'Élection des Dirigeants Locaux Améliorée

Le processus d'élection des dirigeants locaux est l'un des éléments les plus importants de la participation populaire. Si ces derniers ne sont pas représentatifs et efficaces dans l'accomplissement de leurs tâches, la participation populaire ne suit généralement pas et les gens deviennent indifférents. Les élections devraient de plus en plus mettre l'accent sur les programmes et non sur les problèmes de personnes, d'appartenance politique et de tactique électorale. Les bilans des élus sortants devraient également être portés à la connaissance de

political participation and at strengthening local advocacy groups engaged in voter education campaigns.

4. Key Intermediate Result (KIR) 2.4: More Effective Implementation of Policies and Regulations Related to Decentralization

The regulatory framework for effective decentralization is not yet fully in place, and serious gaps have already been identified. KIR 2.4 will address better coordination of the multiple governmental structures currently existing at the local level.

4.1. KIR 2.4. Indicators

- Proportion of decentralization-related implementation decrees issued;

- Proportion of conflicts resolved at the CR level.

4.2. Intermediate Results

KIR 2.4 will be attained through activities designed to achieve the following Intermediate Results:

IR 2.4.1. Better Coordination Systems Among Levels of Local Government

Coordination is essential for

tous les citoyens. Ce RI appuiera des activités axées sur l'éducation des électeurs et la participation des partis politiques, ainsi que sur le renforcement des groupes locaux de soutien et de défense engagés dans des campagnes d'éducation des électeurs.

4. RIC 2.4. Mise en Oeuvre Plus Efficace des Politiques et Règlements Liés à la Décentralisation

Le cadre réglementaire favorisant une décentralisation effective n'est pas encore totalement mis en place, et de sérieuses lacunes ont été déjà identifiées. Le RIC 2.4 vise une meilleure coordination des nombreuses structures de gestion qui existent actuellement au niveau local.

4.1. Indicateurs du RIC 2.4

● Proportion de décrets d'application de la décentralisation publiés;

● Proportion de conflits résolus au niveau de la CR.

4.2. Résultats intermédiaires

La réalisation du RIC 2.4 passe par l'exécution d'activités visant l'atteinte des résultats intermédiaires suivants:

RI 2.4.1 Meilleurs Systèmes de Coordination Entre Différents Niveaux de Collectivités Locales

La coordination est essentielle

information-sharing about successes as well as constraints and concerns. For decentralization to succeed, it will require horizontal as well as vertical coordination.

IR 2.4.2. Increased Knowledge of Decentralization Texts and Related Legislation

One of the key constraints to effective decentralization is a lack of knowledge of decentralization legislation as applied to both general operations and specific sectors such as private sector, NRM and health care financing. Since local leaders are reluctant to act until they understand their roles and responsibilities, it is essential that a basic operational understanding of the decentralization legislation be provided in a consistent and coherent manner across the country.

IV. ACTIVITIES

1. Demand-driven Approach to Activity Implementation

The Strategic Objective was developed in response to the identified needs of USAID's Senegalese partners and customers and it will be implemented through activities requested by these partners and customers. This innovative demand-driven approach will include both local and national-level interventions.

At the local level, USAID will invest in local entities (referred

pour l'échange d'informations sur les réussites, les contraintes et les problèmes. Une coordination horizontale et verticale est nécessaire pour assurer la réussite de la décentralisation.

RI 2.4.. 2. Connaissance Accrue des Textes sur la Décentralisation et de la Législation Connexe

L'une des principales contraintes à une décentralisation effective est l'ignorance des textes et de la législation concernant le fonctionnement général et les secteurs spécifiques tels que la GRN et le financement de la santé. Vu que les élus locaux ne sont pas disposés à entreprendre des activités avant d'avoir compris leurs rôles et responsabilités, il est essentiel de leur dispenser des connaissances fondamentales de façon régulière et cohérente partout au Sénégal.

IV. ACTIVITES

1. L'Approche basée sur la Demande pour l'Exécution des Activités

Conçu pour répondre aux besoins identifiés par les partenaires et clients de l'USAID/Sénégal, l'Objectif Stratégique sera mis en oeuvre par le biais d'activités demandées par ces partenaires et clients. Cette approche novatrice basée sur la demande concernera des interventions au niveau national et au niveau local.

Au niveau local, l'USAID investira dans des entités à la base (dénommées "Unités

b) Sustainability Criteria:

1. Share of the total costs (financial or in kind) committed by the applicant;

2. Demonstrated capacity of the applicant to organize and manage the proposed activities in a transparent manner;

c) Special criteria

1. The extent to which the proposal seeks to improve the socio-economic conditions of women and to promote their participation in the proposed development activities;

2. The extent to which the proposal seeks to improve the socio-economic conditions of youth and to promote their participation in the proposed development activities;

3. The extent to which the proposed activities contribute to the preservation and development of the natural resource base in the zone of intervention.

These and the SO-specific criteria will be further detailed and explained in an Implementation Letter as well as in materials prepared for the publicity campaign.

3. Illustrative Activities

Because proposals to be funded under this Agreement will be demand-driven, the following list

b). Critères de durabilité:

1. Contribution (financière ou en nature) du demandeur aux coûts totaux;

2. Capacité éprouvée du demandeur à organiser et gérer les activités proposées d'une manière transparente.

c). Critères spéciaux

1. Degré d'amélioration des conditions socio-économiques des femmes et de promotion de leur participation aux activités proposées;

2. Degré d'amélioration des conditions socio-économiques des jeunes et de promotion de leur participation aux activités proposées;

3. Niveau de contribution à la préservation et au développement de la base des ressources naturelles de la zone d'intervention.

Ces critères ainsi que les critères propres à l'Objectif Stratégique seront expliqués de manière plus détaillée dans une Lettre d'Exécution ainsi que dans les documents qui seront préparés dans le cadre de la campagne publicitaire.

3. Activités indicatives

Etant donné que les propositions à financer dans le cadre du présent Accord seront basés sur la demande, les activités suivantes par RIC,

of activities, presented by Key Intermediate Result, are intended to be illustrative only:

3.1. KIR 2.1. Increased Capacity of Local Institutions

* Technical assistance to upgrade the technical and managerial knowledge, skills and attitudes of local leaders.

* Training in literacy, numeracy, financial and administrative management, leadership skills, and good governance practices, as well as report writing, for newly elected officials, local-level organizations and associations.

* Seminars and workshops to promote local development strategies and to discuss local-level problems of administration, share "best practices" for good local governance as well as technical information on such topics as best NRM practices.

* Activities to help create an environment conducive to public monitoring of the performance of local elected officials and civil servants, including auditing of local finances and other anti-corruption measures.

* Activities to:

(a) support the development of systems which will help local governments and grassroots organizations access information required for their work and for better communication with their

sont présentées à titre indicatif seulement:

3.1. RIC 2.1. Capacité accrue des Institutions locales

* Assistance technique pour améliorer les connaissances et compétences techniques et managériales des élus locaux.

* Formation des nouveaux élus et des représentants des organisations et associations locales en alphabétisation, en calcul, en gestion financière et administrative, en leadership et aux les pratiques de bonne gouvernance, aux techniques de rédaction des rapport.

* Séminaires et ateliers pour promouvoir les stratégies de développement et discuter des problèmes administratifs au niveau local et échanger des expériences sur les "meilleures pratiques" de bonne gouvernance et d'informations techniques sur des domaines comme les meilleures pratiques de GRN.

* Activités permettant au public de faire le suivi des activités des élus locaux et des fonctionnaires, y compris les audits financiers des finances locales, et la lutte contre la corruption.

* Activités ayant pour objet:

(a) d'appuyer le développement de systèmes permettant aux collectivités locales et aux organisations à la base d'avoir accès aux informations nécessaires à leur travail et de mieux communiquer avec leurs homologues

counterparts in other regions, and

(b) provide computer equipment, Internet connectivity, training in the utilization of Internet services and technical assistance to local governments and grassroots organizations.

* Technical assistance and logistical support to CRs, communes and NRM committees to enhance institutional capacity and policy dialogue, as well as for development and implementation of Land Use Management Plans (LUMPs).

3.2. KIR 2.2. Increased Access to Financial Resources

* Training in financial, public and administrative management.

* Technical assistance and logistical support to improve revenue collection at the local level and to mobilize private/external donor resources.

* Policy dialogue with the GOS to improve the efficient and timely transfer of central funds to the local level.

3.3. KIR 2.3. Increased Popular Participation in the Management and Oversight of Local Affairs

* Support for the establishment of discussion groups or committees (cadres de concertation) to

dans les autres régions, et

(b) de fournir les équipements informatiques, de faciliter le branchement sur Internet, de former les élus locaux et les organisations dans la base dans l'utilisation des services d'Internet et de leur apporter une assistance technique.

* Assistance technique et appui logistique aux CR, communes, et aux comités de GRN pour améliorer leur capacité institutionnelle et en matière de dialogue sur les politiques, d'élaboration et d'exécution des plans d'aménagement et de gestion des terroirs.

3.2. RIC2.2 Accès Accru aux Ressources Financières

* Formation à la gestion financière, publique et administrative;

* Assistance technique et appui logistique pour améliorer la collecte des recettes au niveau local et pour mobiliser des ressources privées et extérieures;

* Dialogue avec le GRS sur les politiques pour rendre plus efficace et améliorer les délais de transfert des fonds du niveau central au niveau local.

3.3. RIC 2.3: Participation Populaire Accrue à la Gestion et Supervision des Affaires Locales

* Appui pour la mise en place cadres de concertation afin de susciter l'interaction entre les élus locaux et les citoyens, et

encourage interaction between local elected officials and citizen groups, and to promote the direct involvement of those groups in decision making.

* Support for activities aimed at voter education and political participation and at strengthening local advocacy groups engaged in voter education campaigns.

* Support for activities to promote the development of regional media and the diffusion of information about local issues in local languages.

* Support for selected organizations specialized in the development of instruments to promote good governance and local government oversight.

3.4. KIR 2.4. More Effective Implementation of Policies and Regulations Related to Decentralization

* Technical assistance and logistical support to regional, communal and rural bodies to coordinate activities and policies.

* Technical support for monitoring the implementation of Regional Environmental Action Plans (REAPs)

* Training for locally-elected leaders in understanding decentralization texts and related legislation

d'encourager la participation de ces groupes dans le processus de prise de décisions.

* Appui aux activités visant l'éducation des électeurs, la participation des partis politiques et le renforcement des groupes locaux engagés dans des campagnes d'éducation des électeurs.

* Appui aux activités visant la promotion et le développement des média régionaux et la diffusion d'informations sur les problèmes locaux en langues nationales.

* Appui à des organisations spécialisées dans la confection de matériels pour la promotion de la bonne gouvernance et les mécanismes de supervision des autorités locales.

3.4. RIC 2.4. Mise en Oeuvre plus Efficace des Politiques et Règlements Liés à la Décentralisation

* Appui technique et logistique aux structures rurales, communales et régionales pour la coordination des activités et des politiques.

* Appui technique pour le suivi de la mise en oeuvre des plans régionaux d'action environnementale (PRAE).

* Formation des élus locaux pour la compréhension de la décentralisation et les textes y afférents.

4. Other Activities:

4.1. Field Support: Several centrally-funded activities will support the SO although funds for such activities will not be obligated through this Agreement. Examples include policy analysis and implementation of policy-related programs and activities, information management and dissemination, institutional development, research, surveys and special studies, etc. These activities will be undertaken under USAID/Washington's Environmental Policy and Institutional Strengthening Indefinite Quantity Contract (EPIQ) or other mechanisms.

4.2. National-level Activities:

At the national level, USAID and the GOS will begin dialogue on policy changes which will aid in achieving SO2. They will also begin the process of addressing the myriad of administrative issues, most importantly the movement of funds from the central to the local levels, which affect the attainment of SO2.

4.3. Program Management: The costs of management of the SO by USAID will be funded under the Agreement, and will be clearly separated from the costs of program activities in the budget. These funds will be managed by USAID.

4. Autres Activités

4.1. Appui aux Missions:

Plusieurs activités financées sur les fonds centraux contribueront à la réalisation de l'OS bien que les fonds pour ces activités ne soient pas engagés dans le cadre du présent Accord. Par exemple l'analyse de politiques et l'exécution de programmes et d'activités y afférents, la gestion et la diffusion d'informations, le développement institutionnel, la recherche, les enquêtes et les études spéciales, etc, seront entreprises dans le cadre du Contrat à Quantité Indéfinie du Programme de Politique Environnementale et de Renforcement Institutionnel (EPIQ) de l'USAID/Washington.

4.2. Activités au niveau

national: L'USAID et le Gouvernement du Sénégal entameront un dialogue sur les politiques qui contribueront à la réalisation de l'Objectif Stratégique No. 2. Ils initieront également le processus de résolution des multiples problèmes administratifs, et surtout celui du transfert des ressources financières du niveau central au niveau local, lesquels ont une incidence sur la réalisation de l'Objectif Stratégique No. 2.

4.3. Gestion du Programme: Les coûts de gestion de l'Objectif Stratégique par l'USAID seront financés dans le cadre de l'Accord, indépendamment de ceux des activités du programme inscrits dans le budget. Ces fonds seront gérés par l'USAID.

4.4. Program Development, Support and Monitoring:

Monitoring and research activities will begin immediately at both the national and local levels, providing required baseline data which will be used to set targets, judge progress, and provide information needed to make adjustments in the strategy or in implementation mechanisms. A separate line item in the budget will address these program development, support and monitoring costs. USAID will manage these funds.

V. IMPLEMENTATION MECHANISMS

1. Mechanisms

(a). USAID will contract with a U.S. firm to carry out four annual, nationwide publicity campaigns designed to ensure that Senegalese partners and customers understand the strategy and how to submit proposals for USAID co-financing. The publicity campaign will address all three of USAID's Strategic Objectives, and will be jointly financed by the three Strategic Objective Agreements.

(b). USAID will contract with a U.S. firm, hereafter called the SO2 Prime Contractor, to provide technical, material and management support for implementing local-level Investment Packages under this SO. The SO2 Prime Contractor will also assist potential partners in framing investment proposals for review.

4.4. Elaboration, Appui et Suivi du Programme: Les activités de suivi et de recherche commenceront immédiatement, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, ce qui permettra de fournir les données de base nécessaires pour l'établissement des cibles, l'évaluation de l'avancement des activités, et l'obtention des informations nécessaires pour procéder aux réaménagements dans la mise en oeuvre de la Stratégie ou des mécanismes d'exécution. Une rubrique budgétaire séparée couvrira les coûts d'élaboration, d'appui et de suivi du programme. Ces fonds seront gérés par l'USAID.

V. MECANISMES D'EXECUTION

1. Les Mécanismes

(a) L'USAID signera un contrat avec une firme américaine pour exécuter quatre campagnes publicitaires annuelles au niveau national ayant pour objet d'amener les partenaires et clients sénégalais à comprendre la Stratégie et les modalités de soumission de propositions d'investissement à l'USAID pour co-financement. La campagne publicitaire concernera tous les trois Objectifs Stratégiques, et sera conjointement financée par les trois Accords.

(b) L'USAID signera un contrat avec une firme américaine (ci-après dénommée "le Contractant Principal de l'OS2") pour apporter une assistance technique, matérielle et managériale pour l'exécution des Paquets d'Investissement au niveau local dans le cadre de l'Objectif Stratégique. Le contractant principal de l'OS-2 aidera

également les partenaires potentiels à préparer les propositions d'Investissement à soumettre.

(c). USAID will contract with a U.S. firm to assist in the establishment and start-up of a viable Information Management System (IMS) and Monitoring and Evaluation (M&E) Plan. This contract will allow for the smooth start-up of systems essential to tracking results under the three new SOs. The contractor will assist in determining lower-level indicators, obtaining baseline data and establishing targets for the new SOs. Like the publicity campaign contract, this contract will be financed under all three SOAGs.

(d). USAID will contract for short-term technical assistance as needed, including technical assistance for studies and analyses necessary to assist in developing a database and reporting system for the SO. USAID will contract for technical assistance to conduct evaluations as needed during the life of SO2, and to perform financial assessments and reviews necessary for program monitoring.

(e). USAID will contract for the personal services of individuals to provide program management and support services.

(f). The existing Cooperative Agreement (CA) with the South East

(c) L'USAID signera un contrat avec une firme américaine pour aider à la mise en place et au démarrage d'un Système de Gestion d'Information (SGI) viable et d'un Plan de Suivi et Evaluation (PS&E). Ce contrat permettra un bon démarrage des systèmes essentiels pour le suivi des résultats des trois OS. Le contractant aidera à définir les indicateurs de niveau inférieur, à obtenir des données de base et à établir des cibles pour les trois OS. A l'instar du contrat pour la campagne publicitaire, ce contrat sera financé par les trois Accords.

(d) L'USAID signera des contrats d'assistance technique à court terme, en fonction des besoins. Ces contrats concerneront la réalisation d'études et d'analyses nécessaires pour l'atteinte des résultats et pour la mise en place d'une base de données et d'un système de préparation de rapports relatifs à l'OS. L'USAID signera des contrats d'assistance technique pour mener des évaluations, selon les besoins, pendant la durée de l'OS2, et pour entreprendre des revues et évaluations financières nécessaires pour le suivi du programme.

(e) L'USAID signera des contrats de services avec des personnes pour la gestion et l'appui du programme.

(f) L'accord de coopération en cours avec la firme South East Consortium for International

It is anticipated that routine monitoring will require that USAID and its partners:

(a). Refine indicators to assure that they are indicators rather than results, that they actually measure the intended results, and that data can be collected for these indicators in a cost effective manner (USAID and partners);

(b). Define data collection methodology including sources and schedules (USAID, prime contractor, Government of Senegal);

(c). Complete baseline studies (prime contractor or others as identified); and

(d). Refine data collection methodologies to adapt to findings of baseline studies (USAID, prime contractor, Government of Senegal).

2.2. Periodic Assessments:

Periodic assessments will be conducted to test and verify findings of routine monitoring and to investigate other related topics. These periodic assessments will contribute to USAID reporting requirements. It is anticipated that there will be two major foci for these periodic assessments:

(a). A Board of Directors which will meet annually to review progress for all USAID Strategic Objectives. The Board is to be chaired by the Ministry of Finance and will include representatives from technical ministries and

(a) affinent les indicateurs pour ne pas les confondre avec des résultats, pour s'assurer qu'ils évaluent effectivement les résultats visés, et que des données peuvent être collectées par rapport à ces indicateurs à des coûts raisonnables (USAID et partenaires);

(b) définissent une méthodologie qui intègre les sources et calendriers de collecte des données (USAID, contractant principal, GRS);

(c) réalisent les études de référence (contractant principal ou autres entités à identifier);

(d) affinent les méthodologies de collecte des données en fonction des conclusions des études de référence (USAID, contractant principal, GRS).

2.2. Evaluations périodiques:

Des évaluations périodiques seront conduites pour tester et vérifier les conclusions du suivi régulier et pour étudier d'autres questions afférentes. Ces évaluations périodiques contribueront à la préparation des rapports de l'USAID. Ces évaluations périodiques seront discutées par deux instances principales:

(a) Un Comité de Supervision qui se réunira annuellement pour évaluer l'état d'avancement des trois OS. Il sera présidé par le Ministère des Finances et comprendra les représentants des Ministères techniques et de l'USAID.

USAID.

(b). An SO-2 Monitoring Committee which will meet at least once a year to review data collected and to recommend improvements to data collection and monitoring.

Both routine monitoring and periodic assessments will rely heavily on data collected and analyzed by the prime contractor. Periodic assessments will also rely on outside contractors and others to assure objectivity and validity in the collection and analysis of data.

2.3. Qualitative Monitoring:

Finally, as overall responsibility for monitoring and assessment resides with USAID, USAID/Senegal will join the Government of Senegal to further refine and test findings through field trips, participation in selected implementation activities, and dialogue with other donors and partners.

3. Evaluations

USAID, in consultation with partners, customers and stakeholders, will decide on conducting evaluations when deemed necessary to address specific problems or to complete an overall impact assessment. USAID and the GOS will jointly decide when an evaluation is needed, in consultation with partners and customers. These evaluations will assess the effectiveness of

(b) Un Comité de Suivi de l'OS-2 qui se réunira au moins une fois par an pour analyser les données collectées et recommander des améliorations à la collecte et au suivi des données.

Le suivi régulier et les évaluations périodiques se fonderont beaucoup sur les données collectées et analysées par le principal contractant. Les évaluations périodiques feront également beaucoup appel à des contractants extérieurs et d'autres spécialistes pour assurer l'objectivité et la validité de la collecte et de l'analyse des données.

2.3. Le Suivi qualitatif:

Enfin, étant donné que la responsabilité générale du suivi et de l'évaluation incombe à l'USAID, l'USAID/Sénégal travaillera de concert avec le GRS pour affiner et tester davantage les conclusions par le biais de visites de terrain, en participant à des activités de mise en oeuvre, et par le dialogue avec d'autres bailleurs de fonds et partenaires.

3. Evaluations

L'USAID, consultera ses partenaires, clients et les parties prenantes, pour décider de la conduite des évaluations lorsque celles-ci s'avéreront nécessaires pour étudier des problèmes particuliers ou pour compléter une étude générale d'impact. L'USAID et le GRS décideront conjointement de l'opportunité d'entreprendre une évaluation, de concert avec les partenaires et clients. Ces évaluations analyseront

development approaches, technical interventions and/or the sustainability potential of activities/programs supported under this Agreement. The results and lessons learned from these evaluations will be shared with partners under SO-1 and SO-3 to improve coordination and program effectiveness.

l'efficacité des approches de développement, les interventions techniques et/ou le potentiel de durabilité des activités ou programmes financés dans le cadre du présent Accord. Les leçons tirées de ces évaluations seront partagées avec les partenaires des OS-1 et OS-3 pour améliorer la coordination et l'efficacité des programmes.

VII. ROLES AND RESPONSIBILITIES OF THE PARTIES

VII. ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES

1. Joint Responsibility:

1. Responsabilités conjointes:

The GOS, USAID, and their partners will be jointly and collaboratively responsible for monitoring the implementation of this Strategic Objective, for coordinating the implementation of the three SOAGs, and for recommending any needed changes to the Strategy, in coordination with other donor agencies in Senegal. These responsibilities will be carried out through two joint management committees:

Le GRS, l'USAID et leurs partenaires collaboreront et seront conjointement responsables du suivi de la mise en oeuvre de l'OS, de la coordination de la mise en oeuvre des trois Accords, et seront chargés de faire des recommandations relatives aux changements nécessaires de la Stratégie, de concert avec les autres bailleurs de fonds représentés au Sénégal. Deux comités conjoints de gestion seront investis de ces responsabilités:

1.1. A Board of Directors: A Board of Directors, charged with monitoring and managing the overall implementation of the Strategy, will be established. The Board will consist of the USAID/Senegal Director or his/her designee and the Government of Senegal Ministers bearing primary responsibility for the three SOAGs. The Board will be chaired by the Minister of Economy, Finance and Plan. The Board will meet annually to assess achievement of targets, judge

1.1. Comité de Supervision: Un Comité de Supervision (CS) chargé du suivi et de la gestion de la mise en oeuvre globale de la stratégie sera mis en place. Le CS sera composé du Directeur de l'USAID/Sénégal ou de son représentant et des Ministres de tutelle des trois AOS. Le CS sera présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan. Le CS se réunira annuellement pour évaluer l'atteinte des cibles, l'état de réalisation des résultats, et pour apporter des correctifs ou affiner, au besoin,

progress towards the achievement of results, and correct or refine management procedures, targets, criteria for selection of Investment Packages, and indicators as necessary. The Board will consider and approve an annual report on achievement of the Strategy which has been prepared for its review by the Monitoring Committee for each SO.

1.2. Monitoring Committee for SO-2: A Progress Review and Monitoring Committee will be established to assess activity performance in relation to achievement of SO2. Under the chairmanship of the Ministry of Decentralization, this Committee will include representatives of USAID/Senegal, private sector and civil society, development partners, and implementing agents including the SO2 prime contractor. This Committee will meet as a Committee of the Whole at least once a year, to conduct progress reviews of activities being conducted under the SO. Subcommittees or working groups assigned to monitor aspects of the SO will meet as often as necessary. The Monitoring Committee, or a designated subcommittee thereof, will be responsible for approving Investment Units and Investment Packages, continuously reviewing the performance of all activities ongoing under the SO, assessing performance data, and recommending modification or termination of activities which are not progressing as expected.

2. USAID

Although the GOS remains the

les procédures de gestion, les cibles, les critères de sélection des Paquets d'Investissement et les indicateurs. Le CS étudiera pour approbation les rapports annuels de performance préparés par le Comité de Suivi de chaque OS.

1.2. Comité de Suivi de l'OS-2: Un Comité de Revue d'Activités et de Suivi de l'OS-2 sera mis en place. Placé sous la présidence du Ministère de la Décentralisation, le Comité comprendra des représentants de l'USAID, du secteur privé, de la société civile, des partenaires au développement, et des agents d'exécution, y compris les représentants du contractant principal de l'OS-2. Ce Comité réunira les deux instances en assemblée générale, au moins une fois par an, pour évaluer l'état d'avancement des activités de l'OS. Des sous-comités ou des groupes de travail chargés de suivre des aspects particuliers de l'OS se réuniront aussi souvent que nécessaire. Le Comité de Suivi, ou un sous-comité mandaté par cette instance, sera chargé de l'approbation des Unités et des Paquets d'Investissement, d'évaluer régulièrement la performance de toutes les activités en cours de l'OS, d'analyser les données de performance, et de recommander le réaménagement ou l'arrêt des activités dont l'avancement ne répond pas aux attentes.

2. USAID.

Bien que le GRS reste le principal responsable de l'articulation des

central actor in articulating national priorities and defining a framework for intervention, USAID will provide policy and technical recommendations to the GOS as appropriate to ensure that key policy and program issues are addressed. Achievement of the expected results under this SO is based on the assumption that certain results will be achieved by other donors. USAID will work with these other partners to define priorities and intervention strategies which permit a synergistic approach to resource planning and activity execution. USAID will generate joint action plans with key partners whenever possible to avoid duplication of resources and efforts, and to ensure that critical interventions are completed as planned. USAID will retain the right to terminate funding of any Investment Package which is not achieving desired results.

3. The Government of Senegal

The GOS remains the central actor in articulating national priorities and defining a framework for interventions in decentralization. It must also ensure that appropriate staff and infrastructure resources are in place to support decentralization efforts, and that established laws and decrees are enforced. The Ministry of Decentralization, on behalf of the GOS, will take the lead role in the implementation of

priorités au niveau national et de la définition du cadre d'intervention, l'USAID interviendra pour faire des recommandations techniques et relatives à des politiques au GRS pour que des politiques et programmes idoines soient mis en place. L'atteinte des résultats recherchés dans le cadre de l'Accord est fondée sur l'hypothèse selon laquelle certains résultats seront réalisés par d'autres bailleurs. L'USAID travaillera avec ces partenaires pour définir les priorités et les stratégies d'intervention qui permettent une approche de planification et d'exécution d'activités en synergie. L'USAID développera des plans d'action conjointement avec les principaux partenaires autant que possible pour éviter la duplication des ressources et des efforts, et pour s'assurer que les interventions majeures prévues sont menées à terme. L'USAID se réserve le droit de mettre fin à tout Paquet d'Investissement qui n'atteindrait pas les résultats escomptés.

3. Le Gouvernement du Sénégal

Le GRS demeure le responsable principal de l'articulation des priorités nationales et de la définition du cadre d'intervention en matière de décentralisation. Il doit également prendre toutes dispositions utiles pour mettre en place le personnel et les infrastructures adéquats pour appuyer les efforts déployés dans le cadre de la décentralisation, et pour que les lois et les décrets soient appliqués. le Ministère Délégué chargé de la

the SO and ensuring that the Results under the SO are achieved.

4. Contractors/NGOs

Cooperating Agencies (CAs), contractors, and non-governmental organizations (NGOs) will provide technical assistance (TA) in capacity building, institutional development, community development, natural resources management, information management, organizational management and other areas. Technical assistance is intended to strengthen the capacity of local elected officials, members of grassroots organizations and non-governmental organizations to complete required tasks in the future without outside intervention. USAID, partners, and the GOS are jointly responsible for coordinating CA, NGO, and contractor activities within a common results-oriented agenda. The Grantee or the Investment Unit benefitting from the technical assistance provided is responsible for ensuring that the technical assistance is fully utilized.

5. Customers

The key customer of USAID's assistance is the target population itself, represented primarily by the urban and rural communities. The intent of the SO is to bring about more active collaboration between the local populations and local governments

Décentralisation sera le coordonnateur principal pour le GRS de la mise en oeuvre de l'Accord et sera chargé de faciliter l'atteinte des Résultats de l'Objectif.

4. Les Contractants/ONG

Les organismes de coopération (OC), les contractants, et les organisations non-gouvernementales (ONG) fourniront une assistance technique pour le développement des capacités, le développement institutionnel, la gestion des ressources naturelles, le développement communautaire, la gestion de la recherche et de l'information, l'organisation, et tout autre domaine. L'assistance technique a pour objet de renforcer les capacités des élus locaux, des membres d'organisations à la base et non gouvernementales leur permettre d'exécuter à l'avenir leurs tâches sans être assistés. L'USAID, les partenaires et le GRS auront la responsabilité conjointe de coordonner les activités des contractants, organismes de coopération, et ONG, pour l'atteinte commune des résultats programmés. Le Bénéficiaire ou l'Unité d'Investissement bénéficiant d'une assistance technique devra s'assurer que celle-ci est pleinement utilisée.

5. Les Clients

Le partenaire principal de l'assistance de l'USAID est la population cible qui est elle-même représentée par les communautés rurales et urbaines. L'Objectif vise à développer une collaboration plus active entre les populations à la base et les élus locaux pour susciter une appropriation, une

to ensure local ownership, direction, and sustained involvement in the management and delivery of services at the local level.

Customers are expected to participate actively and openly in the planning and evaluation of their own activities under this Agreement.

VII. ILLUSTRATIVE FINANCIAL PLAN AND FINANCING METHODS

1. Cost Estimates and Financial Plan

1.1. Total Estimated Cost: The total estimated cost of implementing SO-2, to be shared by USAID and the Grantee, is Sixty Million U.S. Dollars (\$60,000,000) over an eight year period. USAID will contribute Forty Million U.S. Dollars (\$40,000,000) under this Agreement and Eight Million U.S. Dollars (\$8,000,000) to activities outside this Agreement which will support the SO. The GOS and partners will contribute approximately Twelve Million U.S. Dollars (\$12,000,000) in cash and kind.

1.2. Illustrative Financial Plan: Attachment One to this Annex shows funding intended to be obligated under this SOAG, as well as USAID-funded "Field Support" funds which will support the SO but not be obligated under the Agreement.

orientation et une participation soutenue à la gestion et aux prestations de services au niveau local. Il est attendu que les clients participent activement et de manière ouverte à la planification et l'évaluation de leurs propres activités dans le cadre du présent Accord.

VII. PLAN FINANCIER INDICATIF ET METHODES DE FINANCEMENT

1. Coût Estimatif et Plan Financier

1.1. Coût Total Estimatif: Le coût total d'exécution de cet OS2, à partager entre l'USAID et le Bénéficiaire est estimé à Soixante Millions (\$60.000.000) de Dollars EU sur une période de huit ans. Il est prévu que l'USAID apportera une contribution de 40 Millions (\$40,000,000) de dollars EU dans le cadre de l'Accord, ainsi que et Huit Millions (\$8,000,000) de Dollars EU pour des activités en dehors du présent Accord qui cependant appuient L'OS. Le GRS et les partenaires apporteront une contribution d'environ Douze Millions (12.000.000) de Dollars EU (\$12.000.000) en espèces ou en nature.

1.2. Plan Financier Indicatif:

La Pièce Jointe Un de la présente Annexe indique les fonds bilatéraux que l'USAID envisage d'engager dans le cadre du présent OS, en même temps que les fonds centraux de l'USAID ("Appui aux Missions") qui appuieront l'OS mais qui seront ne seront pas mis en place dans le

Budget Illustratif de l'Objectif Stratégique No. 2
(En Milliers de Dollars)

Annexe I
Pièce Jointe I

	Sous-Total									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Budget
<u>Budget Récapitulatif</u>										
Fonds Bilatéraux (1)	5,900	4,920	9,474	5,481	4,250	4,100	2,875	2,000	1,000	40,000
Appui aux Activités de l'Objectif	0	250	500	950	1,250	1,350	1,650	1,550	500	8,000
Budget Total	5,900	5,170	9,974	6,431	5,500	5,450	4,525	3,550	1,500	48,000

Détail du Budget

Fonds Bilatéraux

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Sous-Total
Activités du Programme (2)										
RIC #1	2,100	1,702	3,517	1,914	1,415	1,348	851	494	87	13,428
RIC #2	788	638	1,319	718	531	506	319	185	32	5,036
RIC #3	1,575	1,277	2,638	1,435	1,061	1,011	638	371	65	10,071
RIC #4	788	638	1,319	718	531	506	319	185	32	1,200
Sous-Total Activités du Programme: (2) = (1 - 3- 100%	5,250	4,255	8,794	4,785	3,537	3,370	2,128	1,235	217	33,570
Charges Administratives de Gestion de l'USAID(3)	500	515	530	546	563	580	597	615	633	5,080
Coûts de Gestion du Programme par l'USAID(4)	150	150	150	150	150	150	150	150	150	1,350

Appui aux Missions

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Sous-Total
RIC #1	0	100	200	380	500	540	660	620	200	3,200
RIC #2	0	38	75	143	188	203	248	233	75	1,200
RIC #3	0	75	150	285	375	405	495	465	150	2,400
RIC #4	0	38	75	143	188	203	248	233	75	1,200
Budget Total	0	250	500	950	1,250	1,350	1,650	1,550	500	8,000
Budget Total	5,900	5,170	9,974	6,431	5,500	5,450	4,525	3,550	1,500	48,000

(*) Les montants des RIC en pourcentage sont calculés à partir des montants de Fonds Bilatéraux/Appui aux Missions moins les montants des lignes budgétaires (3) et (4)

ANNEX 2

STANDARD PROVISIONS

Article A: Definitions and Implementation Letters

Section A.1. Definitions. As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Section A.2. Implementation Letters. To assist the Grantee in the implementation of the Agreement, USAID, from time to time, will issue Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The Parties may also use jointly agreed-upon Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, and revisions of Annex 1 which do not conflict with provisions of the Agreement.

Article B: General Covenants

Section B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the Objective and Results of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on progress towards the Objective and Results, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants,

ANNEXE 2

DISPOSITIONS GENERALES

Article A: Définitions et Lettres d'Exécution

Section A.1. Définitions: Tel qu'utilisé dans la présente Annexe, l'"Accord" désigne l'Accord de Subvention auquel est jointe la présente Annexe qui en est partie intégrante. Les termes utilisés dans la présente Annexe ont la même signification ou les mêmes références que dans l'Accord.

Section A.2. Lettres d'Exécution: Pour aider le Bénéficiaire à exécuter l'Accord, l'USAID établira de temps en temps des lettres d'exécution donnant des informations additionnelles sur des questions mentionnées dans l'Accord. Les Parties pourront aussi utiliser des lettres d'exécution établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur des aspects de l'exécution du présent Accord. Les lettres d'exécution ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, et des révisions de l'Annexe 1 qui ne sont pas contradictoires avec les dispositions de l'Accord.

Article B: Conventions Générales

Section B.1. Consultation: Les Parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'Objectif et les Résultats du présent Accord seront atteints. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une ou l'autre, procéder à un échange de vues sur les progrès accomplis dans le sens de l'atteinte de l'Objectif et des Résultats, sur l'exécution des

contractors, or suppliers engaged under the Agreement, and other matters relating to the Agreement.

Section B.2. Execution of Agreement. The Grantee will:

- (a) Carry out the Agreement or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules, or other arrangements, and with any modifications therein, approved by USAID pursuant to this Agreement; and
- (b) Provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of activities financed under the Agreement, and, as applicable for continuing activities, cause those activities to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Agreement.

Section B.3. Utilization of Goods and Services

- (a) Any goods and services financed under this Agreement, unless otherwise agreed in writing by USAID, will be devoted to the Agreement until the completion or termination of the Agreement, and thereafter (as well as during any period of suspension of the Agreement) will be used to further the Objective of the Agreement and

obligations dans le cadre de l'Accord, ainsi que sur le travail des consultants, contractants ou fournisseurs engagés dans le cadre de l'Accord, et d'autres questions liées à l'Accord.

Section B.2. Exécution de l'Accord: Le Bénéficiaire s'engage à:

- (a) exécuter l'Accord ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité, conformément à de bonnes pratiques techniques, financières et managériales, et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par l'USAID en conformité avec le présent Accord ; et
- (b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et, au besoin, entreprendre leur formation en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement des activités financées dans le cadre de l'Accord et, selon les besoins des activités poursuivies, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts de l'Accord.

Section B.3. Utilisation des Biens et Services:

- (a) Tous les biens et services financés dans le cadre du présent Accord seront consacrés à l'Accord jusqu'à son achèvement ou dénonciation, à moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit. Après achèvement ou dénonciation (ainsi que pendant toute période de suspension de l'Accord) ces biens et services devront servir à

as USAID may direct in Implementation Letters.

(b) Goods or services financed under this Agreement, except as USAID may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in USAID Geographic Code 935 as in effect at the time of such use.

Section B.4. Taxation

(a) **GENERAL EXEMPTION.** The Agreement and the assistance thereunder, including but not limited to (1) any activity, contract, grant or other implementing agreement financed by USAID under this Agreement; (2) any transaction and property under (1) above; (3) any contractor, grantee, or other organization financed by USAID under this Agreement; (4) any employee of such organizations; and (5) any individual contractor or grantee carrying out activities financed by USAID under this Agreement, are free from any taxes imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) Except as provided otherwise in this provision, the General Exemption in subsection (a) applies to, but is not limited to, the following taxes:

(1) Exemption 1. Customs duties, tariffs, import taxes, or other levies:

consolider l'Objectif de l'Accord ou selon les directives de l'USAID par Lettres d'Exécution.

(b) A moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit, les biens et services financés dans le cadre de l'Accord ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une activité associée à ou financée par un pays non inclus dans le Code Géographique No. 935 de l'USAID en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services.

Section B.4. Impôts, Droits et Taxes

(a) **EXONERATION GENERALE.** Le présent Accord et l'assistance qu'il inclut, y compris sans s'y limiter (1) toute activité, contrat, don ou autre accord d'exécution financés par l'USAID; (2) toute transaction et bien au titre de (1) ci-dessus; (3) tout contractant, bénéficiaire ou autre organisation financés par l'USAID; (4) tout employé de telles organisations; et (5) tout contractant ou bénéficiaire individuel menant des activités financées par l'USAID, sont exonérés de tous taxes ou droits imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

(b) Sauf autre disposition contraire à la présente disposition, l'Exonération Générale à la sous-section (a) s'applique sans se limiter aux taxes et droits suivants:

(1) Exonération 1: Droits et tarifs douaniers, taxes et droits d'importation et tous autres prélèvements:

(i) on the importation and use of supplies, equipment, materials, property or other goods (hereinafter collectively "goods"), or

(ii) on the importation, use, or re-exportation of the personal belongings and effects (including personally-owned automobiles) for the personal use of expatriate, non-national individuals or their family members.

Exemption 1 includes, but is not limited to, all charges based on the value of such imported goods, but does not include service charges directly related to services performed to transfer goods or cargo.

(2) Exemption 2. Taxes on the income, profits or property of all:

(i) expatriate, non-national organizations of any type,

(ii) expatriate, non-national employees of national and non-national organizations, or

(iii) expatriate, non-national individual contractors and grantees.

Exemption 2 includes income and social security taxes of all types and all taxes on the property, personal or real, owned by such expatriate, non-national organizations or persons. The term "national" refers to organizations established under the laws of the Grantee and citizens of the Grantee, other than permanent resident aliens in the United States.

(i) sur l'importation et l'utilisation de fournitures, équipement, matériels, ou tous biens (ci-après dénommés collectivement "biens"), ou

(ii) sur l'importation, l'utilisation ou la réexportation des biens et effets personnels (y compris les véhicules particuliers) à usage personnel de personnel expatrié, non-national ou des membres de leur famille.

Exonération 1 inclut sans s'y limiter tous droits ou taxes basés sur la valeur de ces biens importés, mais n'inclut pas les taxes de services directement liés à des services rendus pour le transfert de biens ou de chargement.

(2) Exonération 2: Impôts et taxes sur le(s) revenu, bénéfiques ou biens de tous ou toutes:

(i) organisations expatriées, non-nationales de tous types,

(ii) employés expatriés, non-nationaux d'organisations nationales et non-nationales, ou

(iii) contractants et bénéficiaires individuels expatriés, non-nationaux.

Exonération 2 inclut les impôts sur le revenu et la sécurité sociale de tous types et tous les impôts sur les biens meubles ou immeubles appartenant à ces organisations ou personnes expatriées, non-nationales. Le terme "national" désigne les organisations constituées selon la législation du Bénéficiaire et les citoyens du Bénéficiaires, autres qu'étrangers résidant en permanence aux Etats-Unis.

(3) Exemption 3. Taxes levied on the last transaction for the purchase of goods or services financed by USAID under this Agreement, including sales taxes, value-added taxes (VAT), or taxes on purchases or rentals of real or personal property. The term "last transaction" refers to the last transaction by which the goods or services were purchased for use in the activities financed by USAID under this Agreement.

3) Exonération 3: Les droits et taxes prélevés sur la dernière transaction pour l'achat de biens et services financés par l'USAID dans le cadre de l'Accord, y compris les droits et taxes sur les ventes, les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) ou les droits et taxes sur les achats ou locations de biens meubles ou immeubles. Le terme "dernière transaction" désigne la dernière transaction par laquelle les biens et services ont été achetés pour les besoins des activités financées par l'USAID dans le cadre de l'Accord.

(c) If a tax has been levied and paid contrary to the provisions of an exemption, USAID may offset the amount of such tax from amounts to be disbursed under this or any other agreement between the Parties or, as USAID may direct in Implementation Letters, the Grantee will promptly refund to USAID, the implementing organization or person the amount of such tax with funds other than those provided under the Grant.

(c) Au cas où une taxe aura été prélevée et payée contrairement aux dispositions d'une exonération, l'USAID pourra effectuer une compensation en déduisant le montant de cette taxe des montants à déboursier dans le cadre du présent Accord ou de tout autre accord entre les Parties ou, selon les directives de l'USAID par Lettres d'Exécution, le Bénéficiaire remboursera promptement le montant de la taxe à l'USAID, l'organisme ou la personne chargée de l'exécution, avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

(d) In the event of a disagreement about the application of an exemption, the Parties agree to promptly meet and resolve such matters, guided by the principle that the assistance furnished by USAID is free from direct taxation, so that all of the assistance furnished by USAID will contribute directly to the economic development of the country of the Grantee.

(d) En cas de désaccord sur l'application d'une exonération, les Parties conviennent de se rencontrer promptement pour trouver une solution, en suivant le principe que l'assistance fournie par l'USAID est exonérée de droits et taxes directs afin qu'elle puisse intégralement contribuer directement au développement économique du pays du Bénéficiaire.

Section B.5. Reports, Accounting
Records, Audits, and Inspections

(a) The Grantee shall furnish USAID such information and reports relating to the Agreement as USAID may reasonably request.

(b) The Grantee shall maintain accounting books, records, documents and other evidence relating to the Agreement, adequate to show, without limitation, all costs incurred under the Agreement, the receipt and use of goods and services acquired under the Agreement, costs required for achievement of the Objective and Results supplied from other sources, the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Agreement toward completion ("Agreement books and records"). At the Grantee's option, with approval by USAID, Agreement books and records shall be maintained in accordance with one of the following methods: (1) generally accepted accounting principles prevailing in the United States, (2) generally accepted accounting principles prevailing in the country of the Grantee, (3) accounting principles prescribed by the International Accounting Standards Committee (an affiliate of the International Federation of Accountants), or (4) such other accounting principles as the Parties may agree to in writing. Agreement books and records shall be maintained for at least three years after the date of last disbursement by USAID

Section B.5. Rapports,
Comptabilité, Audits et Inspections

(a) Le Bénéficiaire devra fournir tous informations et rapports relatifs à l'Accord que l'USAID pourrait raisonnablement demander.

(b) Le Bénéficiaire devra tenir des livres, écritures et documents comptables ainsi que toutes autres preuves comptables relatifs à l'Accord. Ceux-ci devront être suffisants pour montrer, sans limite, tous les coûts encourus dans le cadre de l'Accord, la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de l'Accord, les coûts requis pour la réalisation de l'Objectif et des Résultats, la nature et la portée des appels d'offres aux fournisseurs de biens et services acquis, les critères et justifications des attributions de contrats et commandes, et l'état d'avancement global de l'Accord par rapport à son objectif final ("Livres et Comptes de l'Accord"). Le Bénéficiaire a la latitude, avec l'approbation de l'USAID, de tenir les livres et comptes de l'Accord selon l'une des méthodes suivantes: (1) les principes de comptabilité généralement acceptés et en vigueur aux Etats-Unis, (2) les principes de comptabilité généralement acceptés et en vigueur dans le pays du Bénéficiaire, (3) les principes de comptabilité prescrits par le Comité International pour les Normes de Comptabilité (affilié à la Fédération Internationale des Experts-Comptables), ou (4) tous autres principes de comptabilité convenus par écrit par les Parties. Les livres et comptes de l'Accord devront être conservés pendant trois ans au moins après la date du dernier déboursement de l'USAID.

(c) If \$250,000 or more is disbursed directly to the Grantee in any one calendar year under the Agreement, the Grantee, except as the Parties may otherwise agree in writing, shall have financial audits made of the funds disbursed to the Grantee under the Agreement in accordance with the following terms:

(1) The Grantee shall select an independent auditor in accordance with the "Guidelines for Financial Audits Contracted by Foreign Recipients" issued by the USAID Inspector General ("Guidelines"), and the audits shall be performed in accordance with the "Guidelines."

(2) An audit of the funds provided under the Agreement shall be conducted for each fiscal year of the Grantee. The audit shall determine whether the receipt and expenditure of the funds provided under the Agreement are presented in accordance with generally accepted accounting principles agreed to in section (b) above and whether the Grantee has complied with the terms of the Agreement. Each audit shall be completed no later than one year after the close of the Grantee's fiscal year.

(d) The Grantee shall submit an audit report to USAID within 30 days after completion of each audit arranged for by the Grantee in accordance with this Section. The USAID Inspector General will review each report to determine whether it complies with the audit requirements of this Agreement. Subject to USAID approval, costs of audits performed in accordance

(c) Au cas où 250.000 dollars E.U ou plus seraient directement versés au Bénéficiaire en une année civile, dans le cadre de l'Accord, le Bénéficiaire devra, sauf accord contraire des Parties par écrit, faire effectuer des audits financiers des fonds déboursés au Bénéficiaire dans le cadre de l'Accord, conformément aux conditions suivantes:

(1) Le Bénéficiaire devra sélectionner un auditeur indépendant conformément aux "Directives en matière de Passation de Contrats d'Audit par les Bénéficiaires étrangers" établies par l'Inspecteur Général de l'USAID ("Directives"), et les audits devront être effectués conformément à ces "Directives".

(2) Un audit des fonds fournis dans le cadre de l'Accord devra être effectué pour chaque année fiscale du Bénéficiaire. L'audit devra déterminer si la réception et la dépense des fonds fournis dans le cadre de l'Accord ont été présentées conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés et convenus à la Section (b) ci-dessus, et si le Bénéficiaire s'est conformé aux clauses de l'Accord. Chaque audit devra être achevé un an au plus tard après la clôture de l'année fiscale du Bénéficiaire.

(d) Le Bénéficiaire devra soumettre un rapport d'audit à l'USAID dans les 30 jours suivant la fin de chaque audit commandité par le Bénéficiaire conformément aux dispositions de la présente Section. L'Inspecteur Général de l'USAID examinera chaque rapport pour vérifier sa conformité avec les obligations faites dans le présent Accord. Sous réserve de

with the terms of this Section may be charged to the Agreement. In cases of continued inability or unwillingness to have an audit performed in accordance with the terms of this Section, USAID will consider appropriate sanctions which include suspension of all or a portion of disbursements until the audit is satisfactorily completed or USAID performs its own audit.

(e) The Grantee shall submit to USAID, in form and substance satisfactory to USAID, a plan by which the Grantee will ensure that funds made available to subrecipients that receive \$100,000 or more in any one calendar year under the Agreement are audited in accordance with this Agreement. The plan should describe the methodology to be used by the Grantee to satisfy its audit responsibilities with respect to any subrecipient to which this Section applies. Such audit responsibilities with respect to subrecipients may be satisfied by relying on independent audits of the subrecipients or on appropriate procedures performed by the internal audit or program staff of the Grantee, by expanding the scope of the independent financial audit of the Grantee to encompass testing of subrecipients' accounts, or by a combination of these procedures. The plan should identify the funds made available to sub-recipients that will be covered by audits conducted in accordance with other audit provisions that would satisfy the Grantee's audit responsibilities

l'approbation de l'USAID, les coûts des audits effectués conformément aux dispositions de la présente Section, pourront être imputés à la subvention au titre de l'Accord. En cas d'incapacité ou de refus persistants de faire effectuer un audit conformément aux dispositions de la présente Section, l'USAID envisagera des sanctions appropriées comprenant la suspension intégrale ou partielle des déboursements jusqu'à ce que l'audit soit réalisé de manière satisfaisante ou que l'USAID ait elle-même effectué un audit.

(e) Le Bénéficiaire devra soumettre à l'USAID un plan satisfaisant pour l'USAID tant du point de vue de la forme que du fond, par lequel il assure que les fonds fournis à des sous-bénéficiaires, pour un montant égal ou supérieur à 100.000 dollars E.U., en une année civile, dans le cadre de l'Accord, soient audités conformément aux dispositions du présent Accord. Le plan devra décrire la méthodologie qui sera utilisée par le Bénéficiaire pour remplir ses responsabilités en matière d'audit de tout sous-bénéficiaire visé par les dispositions de la présente Section. Lesdites responsabilités pourront être remplies en se fondant sur des audits indépendants des sous-bénéficiaires ou sur l'application de procédures appropriées par le personnel d'audit interne ou de programme du Bénéficiaire, en incluant dans le champ d'application de l'audit financier indépendant du Bénéficiaire le contrôle des comptes des sous-bénéficiaires, ou en combinant l'ensemble de ces procédures. Le plan devra identifier les fonds fournis aux sous-bénéficiaires et qui devront

(a nonprofit organization organized in the United States is required to arrange for its own audits; a for-profit contractor organized in the United States that has a direct contract with USAID is audited by the cognizant U.S. Government Agency; a private voluntary organization organized outside the United States with a direct grant from USAID is required to arrange for its own audits; and a host-country contractor should be audited by the cognizant Grantee contracting agency). The Grantee shall ensure that appropriate corrective actions are taken on the recommendations contained in the sub-recipients' audit reports; consider whether sub-recipients' audits necessitate adjustment of its own records; and require each sub-recipient to permit independent auditors to have access to records and financial statements as necessary.

(f) USAID may, at its discretion, perform the audits required under this Agreement on behalf of the Grantee by utilizing funds under the Agreement or other resources available to USAID for this purpose. The Grantee shall afford authorized representatives of USAID the opportunity at all reasonable times to audit or inspect activities financed under the Agreement, the utilization of goods and services financed by

être audités conformément aux autres dispositions permettant au Bénéficiaire de remplir ses responsabilités en matière d'audit (les organisations à but lucratif constituées aux Etats-Unis sont tenues de prendre elles-mêmes leurs dispositions pour la conduite de leurs audits; les organisations à but lucratif constituées aux Etats-Unis et attributaires d'un contrat direct avec l'USAID sont auditées par l'Agence du Gouvernement américain compétent; les organisations privées bénévoles constituées à l'extérieur des Etats-Unis et bénéficiaires d'une subvention directe de l'USAID sont tenues de prendre elles-mêmes leurs dispositions pour la conduite de leurs audits; enfin les contractants du pays hôte doivent être audités par l'organisme du Bénéficiaire compétent). Le Bénéficiaire devra s'assurer que des mesures correctives appropriées sont prises sur la base des recommandations contenues dans les rapports d'audits des fonds fournis aux sous-bénéficiaires. Il devra aussi déterminer si ces audits nécessitent un ajustement de ses propres comptes, et demander à chaque sous-bénéficiaire d'autoriser l'accès d'auditeurs indépendants à ses comptes et états financiers.

(f) L'USAID pourra, à sa discrétion, effectuer, au nom du Bénéficiaire, les audits requis dans le cadre du présent Accord, en utilisant des fonds au titre de l'Accord ou d'autres ressources disponibles à cette fin. Le Bénéficiaire permettra aux représentants autorisés de l'USAID, à tous moments raisonnables, d'auditer ou d'inspecter les activités financées dans le cadre de l'Accord, l'utilisation des

USAID, and books, records and other documents relating to the Agreement.

Section B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed USAID, or caused USAID to be informed, in the course of reaching agreement with USAID on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Agreement and the discharge of responsibilities under this Agreement; and

(b) that it will inform USAID in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Agreement or the discharge of responsibilities under this Agreement.

Section B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

Section B.8. Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Agreement as a program to which the United States has contributed, identify Agreement activity sites, and mark goods financed by USAID, as described in Implementation

biens et services financés par l'USAID et les livres, comptes et autres documents relatifs à l'Accord.

Section B.6. Soumission de Renseignements Complètes. Le Bénéficiaire confirme:

(a) que les faits et les circonstances dont il a informé l'USAID ou a fait en sorte qu'elle le soit, dans le cadre de la conclusion avec elle du présent Accord, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient significativement affecter l'Accord et l'exécution des responsabilités prévues dans le cadre du présent Accord; et

(b) qu'il informera l'USAID à temps de tous les faits et circonstances ultérieurs qui pourraient significativement affecter, ou que l'on peut raisonnablement penser pouvoir affecter, l'Accord ou l'exécution des responsabilités prévues dans le cadre de l'Accord.

Section B.7. Autres Paiements: Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses agents en rapport avec l'acquisition de biens ou de services financés dans le cadre de l'Accord, à l'exception des droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiaire.

Section B.8. Information et Marquage des Biens: Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée à l'Accord en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué, identifiera les sites des activités de l'Accord et marquera les biens financés par

Letters.

Article C: Procurement Provisions

Section C.1. Special Rules

(a) Foreign Exchange Costs. Disbursements for Foreign Exchange Costs will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Agreement having, with respect to goods, their source and origin and, with respect to the suppliers of goods and services, their nationality, in the United States (USAID Geographic Code 000 as in effect at the time orders are placed or contracts entered into for such goods or services) [insert any other authorized codes] ("Foreign Exchange Costs"), except as USAID may otherwise agree in writing, and except as provided in subparagraph (d) below, with respect to marine insurance. Ocean transportation costs shall be financed under the Agreement only on vessels under flag registry of the United States.

(b) Local Currency Costs. Disbursements for Local Currency Costs will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Agreement having, with respect to services, their nationality and, with respect to goods, their source and, except as USAID may otherwise agree in writing, their origin in the Cooperating Country ("Local Currency Costs"). USAID-financed local currency costs must meet the source, origin, and nationality requirements established in USAID directives.

l'USAID, tel que le décrivent les Lettres d'Exécution.

Article C: Dispositions en Matière d'Acquisition de Biens et Services

Section C.1. Règles Spéciales

(a) Coûts en Devises: Les déboursements pour les coûts en devises devront exclusivement servir à financer les coûts des biens et services requis pour l'Accord et ayant, pour les biens, leurs source et origine, et pour les fournisseurs de biens et services, leur nationalité, aux Etats-Unis (Code Géographique 000 de l'USAID en vigueur au moment de la passation des commandes ou des contrats de ces biens et services) [insérer tous les autres codes autorisés] ("Coûts en Devises"), sauf si l'USAID en convient autrement pas écrit, et sauf disposition contraire au sous-paragraphe (d) ci-après, pour ce qui concerne l'assurance maritime. Les coûts du transport maritime ne devront être financés dans le cadre de l'Accord que pour les navires battant pavillon des Etats-Unis.

(b) Coûts en Monnaie Locale: Les déboursements pour les coûts en monnaie locale devront exclusivement servir à financer les coûts des biens et services requis pour l'Accord et ayant, pour les services, leur nationalité, et pour les biens, leur source, et sauf si l'USAID en convient autrement par écrit, leur origine dans le Pays Coopérant ("Coûts en Monnaie Locale"). Les coûts en monnaie locale financés par l'USAID doivent remplir les obligations en matière de source, origine et nationalité établies dans les directives de

(c) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipment.

(d) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(e) Any motor vehicles financed under the Agreement will be of United States manufacture, except as USAID may otherwise agree in writing.

(f) Transportation by air, financed under the Agreement, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available under the U.S. Fly America Act. Details on this requirement will be described in an Implementation Letter.

Section C.2. Eligibility Date.

No goods or services may be financed under the Agreement which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

Section C.3. Plans, Specifications and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

l'USAID.

(c) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le pays d'enregistrement du navire ou de l'avion à la date d'expédition des biens.

(d) Les primes d'assurances maritimes souscrites dans le territoire du Bénéficiaire seront réputées autorisées en Devises si cette autorisation est accordée à la Section C.7 (a).

(e) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre de l'Accord devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire de l'USAID notifié par écrit.

(f) Le transport aérien de biens ou de personnes, financé dans le cadre de l'Accord, devra être assuré par des transporteurs détenant une certification des Etats-Unis, dans la mesure où ce service de transport par lesdits transporteurs est disponible au titre de la Loi "Fly America" des Etats-Unis. Les détails de cette obligation seront décrits dans une Lettre d'Exécution.

Section C.2. Date d'Eligibilité:

Aucun bien ou service ne pourront être financés dans le cadre de l'Accord s'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés avant la date du présent Accord, sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit.

Section C.3. Plans, Cahier des Charges et Contrats: Afin de parvenir à un accord mutuel sur les questions suivantes, et sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit:

(a) The Grantee will furnish to USAID upon preparation:

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation between the Grantee and third parties, relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the pre-qualification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished USAID on preparation; and

(2) such documentation will also be furnished to USAID, upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by USAID to be of major importance to the Agreement. Aspects of the Agreement involving matters under this subsection (a)(2) will be identified in Implementation Letters.

(b) Documents related to the pre-qualification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Agreement will be approved by USAID in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

(c) Contracts and contractors financed under the Agreement for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment, or materials as may be specified in

(a) Le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID, dès après leur préparation:

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres actes passés entre le Bénéficiaire et des tiers relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de l'Accord, y compris les documents concernant la préqualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les offres. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'USAID dès après leur préparation;

(2) seront aussi soumis à l'USAID dès après leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre de l'Accord, sont considérés par l'USAID comme ayant une grande importance pour l'Accord. Les aspects de l'Accord portant sur des questions traitées à la sous-section (a)(2) seront précisés dans des Lettres d'Exécution.

(b) Les documents relatifs à la préqualification des contractants, aux appels d'offres ou offres de biens et services financés dans le cadre de l'Accord, devront être approuvés par écrit par l'USAID avant leur émission, et devront contenir les normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de l'Accord pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour des travaux de construction et autres services connexes, pour la

Implementation Letters, will be approved by USAID in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by USAID prior to execution; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Agreement but not financed under the Agreement, the scope of their services and such of their personnel assigned to activities financed under the Agreement as USAID may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Agreement but not financed under the Agreement, shall be acceptable to USAID.

Section C.4. Reasonable Price. No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extent practicable, competitive basis.

Section C.5. Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish USAID such information with regard thereto, and at such times, as USAID may request in Implementation Letters.

fourniture d'équipement ou de matériel selon les indications données par Lettres d'Exécution, devront aussi être approuvés par écrit par l'USAID avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'USAID avant leur mise à exécution;

(d) Les bureaux d'études utilisés par le Bénéficiaire mais non financés dans le cadre de l'Accord, l'étendue de leurs services et des services de leur personnel affecté aux activités financées dans le cadre de l'Accord selon les spécifications de l'USAID, les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire mais non financés dans le cadre de l'Accord, seront acceptables pour l'USAID.

Section C.4. Prix Raisonables: Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en totalité ou en partie dans le cadre de l'Accord. Ces biens et services devront être acquis de façon juste et équitable et, autant que possible, sur la base de la concurrence.

Section C.5. Notification des Fournisseurs Potentiels: Afin de permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et services devant être financés dans le cadre de l'Accord, le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID toutes les informations afférentes demandées par l'USAID par Lettres d'Exécution et aux dates spécifiées.